



COMMISSION DE GESTION

DU

POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX
EN 2006

* * *

Mai 2007

TABLE DES MATIERES

1.	GESTION ET ORGANISATION.....	5
1.1	La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.....	5
1.2	La magistrature	6
1.2.1	Les présidences de juridiction	6
1.2.2	Les magistrates et les magistrats	6
1.2.2.1	Les magistrates et les magistrats de carrière.....	6
1.2.2.2	Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)	6
1.2.2.3	Les juges de la Juridiction des Prud'hommes	7
1.2.3	La Commission du Barreau.....	7
1.2.3.1	Les avocates et les avocats	7
1.2.3.2	La Commission du Barreau	7
1.3	L'Etat-major du secrétariat général et la direction opérationnelle	8
1.3.1	L'audit interne	9
1.3.2	Le contrôle de gestion	9
1.3.3	La communication	10
1.3.4	La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)	10
1.3.5	La commission de la documentation (ComDoc).....	10
1.4	Les services centraux.....	11
1.4.1	La direction des ressources humaines (DRH).....	11
1.4.1.1	Tableaux de bord RH	12
1.4.2	La direction des services financiers (DSF).....	13
1.4.2.1	Objectifs et priorités pour les exercices 2006 et 2007.....	14
1.4.2.2	Budget	14
1.4.2.3	Contrôle, analyse et conseil	14
1.4.2.4	Activité	15
1.4.2.5	Les comptes du Pouvoir judiciaire.....	17
1.4.3	La direction des systèmes d'information (DSI).....	18
1.4.3.1	Coordination et développement des systèmes d'information	19
1.4.3.2	L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AmoA)	19
1.4.3.3	Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB).	20
1.4.3.4	Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP).....	21
1.4.3.5	La gestion de l'information.....	22
1.4.4	La direction des services généraux.....	22
1.4.4.1	Le service des pièces à conviction	22
1.4.4.2	Le service d'intendance, de sécurité et d'accueil (SISA).....	22
1.4.4.3	Le service du courrier	23
1.4.5	Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux.....	24
2.	ACTIVITES DES JURIDICTIONS.....	24
2.1	Approche globale - pénal, civil, administratif.....	24
2.1.1	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2006	24
2.1.2	Statistiques globales du domaine pénal.....	25
2.1.3	Statistiques globales du domaine civil.....	26
2.1.4	Statistiques globales du domaine administratif	26
2.1.5	Statistiques globales diverses et assistance juridique	27

2.2 Approche par juridiction.....	28
2.2.1 La Cour de justice.....	28
2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour	28
2.2.1.2 La Présidence.....	28
2.2.1.3 La Chambre civile.....	29
2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires.....	29
2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers	29
2.2.1.6 L'Autorité de surveillance.....	30
2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale.....	31
2.2.2.1 Cour d'assises	31
2.2.2.2 Cour correctionnelle avec jury	32
2.2.2.3 Cour correctionnelle sans jury	32
2.2.2.4 Chambre pénale	32
2.2.3 La Chambre d'accusation	32
2.2.4 La Cour de cassation	33
2.2.5 Le Tribunal administratif	34
2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif.....	35
2.2.6.1 Tribunal des conflits.....	35
2.2.6.2 Le Tribunal arbitral.....	35
2.2.6.3 Les Commissions diverses	35
2.2.7 Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO) et autres commissions cantonales de recours	36
2.2.7.1 Commission cantonale de surveillance des Offices de poursuite et des faillites (CSO).....	36
2.2.7.2 Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD).....	36
2.2.7.3 Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)	37
2.2.7.4 Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE).....	37
2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales.....	38
2.2.8.1 Statistiques globales.....	38
2.2.8.2 Le Tribunal arbitral.....	39
2.2.9 Le Tribunal de première instance	39
2.2.9.1 Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident	39
2.2.9.2 Affaires de famille	40
2.2.9.3 Procédure sommaire	40
2.2.9.4 Conciliations ordinaires	40
2.2.9.5 Chambre commerciale	40
2.2.9.6 Présidence.....	41
2.2.9.7 Commissions rogatoires	41
2.2.10 L'Assistance juridique.....	41
2.2.11 Le Tribunal de police	42
2.2.12 La Juridiction des baux et loyers	43
2.2.12.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CCBL)	43
2.2.12.2 Le Tribunal des baux et loyers (TBL)	45
2.2.13 La Juridiction des prud'hommes.....	46
2.2.13.1 Conciliation	47
2.2.13.2 Tribunaux.....	48
2.2.13.3 Cour d'appel	48
2.2.13.4 Tribunal fédéral.....	49
2.2.13.5 Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg	49
2.2.14 Le Tribunal tutélaire.....	49
2.2.15 La Justice de Paix	50
2.2.15.1 Dossiers successoraux.....	50
2.2.15.2 Conciliations obligatoires	51
2.2.15.3 Conciliations volontaires.....	51

2.2.15.4 Affaires médicales (article 11A LOJ)	51
2.2.15.5 Loi sur les violences domestiques.....	52
2.2.16 Le Tribunal de la jeunesse	52
2.2.17 Le Ministère public	53
2.2.17.1 Statistiques globales.....	53
2.2.17.2 Détail des opérations.....	53
2.2.17.3 Exécution des jugements d'évacuation	54
2.2.18 L'Instruction	55
2.2.18.1 Procédures pénales.....	55
2.2.18.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition.	55
2.2.18.3 Activités des juges d'instruction.....	56
2.3. Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures	57
2.3.1 Genèse et objectifs des indicateurs	57
2.3.1.1 Outils préexistants	57
2.3.1.2 Objectif poursuivi	57
2.3.1.3 Moyens	57
2.3.1.4 Perspectives	57
2.3.2 Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures.....	58
2.3.3 Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales	60
2.3.4 Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles	62
2.3.5 Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives	65
2.3.6 Diagrammes comparatifs	66
ANNEXES :	68

Evènements de la vie judiciaire en 2006
Tableaux des magistrates et des magistrats

1. GESTION ET ORGANISATION

Le Pouvoir judiciaire est l'un des trois pouvoirs de l'Etat. Séparé des pouvoirs législatif et exécutif, il réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours), soit au total 36 juridictions civiles, pénales et administratives.

1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 10 présidents de juridictions et de 2 fonctionnaires élus, elle est assistée du secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un conseiller d'Etat. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette même modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire, proposé par la Commission de gestion, est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

En 2006, la Commission de gestion s'est réunie 9 fois. Elle a traité 110 sujets. Elle a pris acte de ou validé les 58 propositions et décisions préparées par son bureau.

Parmi les dossiers importants, nous mentionnerons :

- le projet de modification du règlement sur l'assistance juridique;
- la planification des besoins du Pouvoir judiciaire en relation avec la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF) et la modification du code pénal suisse (nCPS);
- les conséquences de la non attribution des postes supplémentaires inscrits au projet de budget 2006;
- les propositions de simplification, d'économie et de recettes nouvelles (S.E.R.N.);
- la fixation des objectifs institutionnels;
- l'examen des comptes 2005 et du projet de budget 2006;
- la formation des magistrats;
- un projet de modification de la loi instituant la commission de conciliation en matière de baux et loyers;
- la collaboration avec les trois ordres d'enseignement du département de l'instruction publique;
- la mise en place du système de contrôle interne du Pouvoir judiciaire;
- le projet d'élaboration d'un projet de budget par prestations;
- l'enquête sur les mesures de sécurité et de santé au travail;
- l'adoption d'un rapport sur la gestion de la sécurité;
- l'examen du train de lois d'application du nCPS (PL 9846 à 9850);
- la problématique de la surpopulation carcérale;
- l'indépendance du Pouvoir judiciaire à l'occasion du dépôt par le bureau du Grand Conseil des PL 9951 et 9952;
- la fixation des fêtes judiciaires 2007 et 2008;
- le renouvellement des commissions judiciaires (CODOF).

Comme elle l'avait déjà fait en 2004 et 2005, la Commission de gestion a attiré l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que d'importantes réformes législatives au niveau fédéral entreront en vigueur ces prochaines années et qu'il est urgent d'en planifier les conséquences en termes d'adaptation de la législation cantonale et de ressources.

Pour la troisième année consécutive, des indicateurs qualitatifs, en relation avec la durée des procédures, ont été développés. Ils font l'objet du chapitre 3 de la 2^e partie du présent rapport consacré aux activités des juridictions (cf. 2.3 ci-dessous).

1.2 La magistrature

1.2.1 Les présidences de juridiction

Sur les 11 présidences de juridiction, 3 ont été remplacées dans le cadre des tournus opérés tous les 3 ans (2 ans pour la CSO). Il s'agit des présidents des juridictions suivantes :

- Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS);
- Tribunal de la jeunesse (TJ);
- Commission de surveillance des offices des poursuites et faillites (CSO).

1.2.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrates et les magistrats du Pouvoir judiciaire sont élus tous les six ans. Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

Les juges de la Juridiction des Prud'hommes sont élus séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des Prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1er mars 2000, de la nouvelle loi sur la Juridiction des Prud'hommes, 383 juges ont été élus pour la législature 2006-2012 (cf. 1.2.2.3 ci-dessous).

1.2.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 86 magistrats en fonction au 31 décembre 2006, dont 6 à mi-charge, on comptait 46 femmes, lesquelles représentaient 53,5% de cette catégorie de magistrats.

	2004	2005	2006
Parti radical	15 magistrat-e-s 17,4%	15 magistrat-e-s 17,4%	15 magistrat-e-s 17,4%
Parti socialiste	20 magistrat-e-s ** 23,3%	20 magistrat-e-s ** 23,3%	20 magistrat-e-s ** 23,3%
Parti libéral	18 magistrat-e-s 20,9%	19 magistrat-e-s 22,1%	19 magistrat-e-s * 22,1%
Parti démocrate chrétien	15 magistrat-e-s * 17,4%	14 magistrat-e-s * 16,2%	14 magistrat-e-s * 16,2%
Les Verts	9 magistrat-e-s ** 10,5%	10 magistrat-e-s ** 11,7%	10 magistrat-e-s * 11,7%
Alliance de gauche	7 magistrat-e-s * 8,1%	7 magistrat-e-s * 8,1%	7 magistrat-e-s * 8,1%
Union démocratique du centre	1 magistrat 1,2%	1 magistrat 1,2%	1 magistrat 1,2%
Charge vacante	1 magistrat-e 1,2%		
Total des magistrats	86 magistrat-e-s ***	86 magistrat-e-s ***	86 magistrat-e-s ***

* dont une à demi-charge

** dont deux à demi-charge

*** dont six à demi-charge

1.2.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2006, on comptait 137 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 59 juges suppléants et 71 juges assesseurs et assesseurs suppléants.

Les 16 juges assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales, dont l'élection tacite, proclamée en mars 2006 par le Conseil d'Etat, a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, puis au Tribunal fédéral, n'étaient toujours pas entrés en fonction à fin 2006. Le Tribunal fédéral ayant

rejeté le recours le 6 février 2007, les juges assesseurs ont finalement pu prêter serment, avec entrée en fonction immédiate, le 22 mars 2007.

Sur les 137 magistrats non de carrière, on comptait 42 femmes, lesquelles représentaient 30,7% de cette catégorie de magistrats.

1.2.2.3 Les juges de la Juridiction des Prud'hommes

En 2006, une nouvelle législature a débuté pour les juges prud'hommes. En effet, 383 juges prud'hommes ont été élus et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat le 27 février 2006.

L'élection d'un nombre si important de magistrats a impliqué une collaboration étroite entre les responsables de la Juridiction des prud'hommes, les partenaires sociaux, le Service des votations et des élections, ainsi que la Chancellerie d'Etat. La mise en œuvre de ces élections et de la prestation de serment a débuté au printemps 2005 pour se terminer le 27 février 2006. Il faut relever que l'organisation d'une telle procédure a représenté pour la Juridiction des prud'hommes un travail très considérable qui est venu s'ajouter à ses charges habituelles, ce sans augmentation de son effectif.

Pour cette nouvelle législature, le nombre de juges prud'hommes, après consultation des partenaires sociaux, a été fixé par le Conseil d'Etat à 420 juges, soit 210 juges employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ont toutefois pas été pourvus et la Juridiction des prud'hommes a connu son lot de démissions et un décès. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2006, à 374 au total, soit 191 juges employeurs et 183 juges salariés. Les juges femmes représentaient 25,93%.

1.2.3 La Commission du Barreau

1.2.3.1 Les avocates et les avocats

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs de 2004 à 2006 :

	2004	2005	2006
Avocates et avocats	1'042	1'189	1'221
Avocates et avocats stagiaires	301	371	417
Total	1'343	1'560	1'638

Le nombre d'avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 41 (35 en 2005).

Rapport effectif magistrats /avocats :

Au 31 décembre 2006, pour une population de 445'306 habitants, Genève comptait un magistrat de carrière pour 5'178 habitants et un avocat (y compris avocats stagiaires) pour 272 habitants, soit un rapport de 1 magistrat de carrière pour 19 avocats.

1.2.3.2 La Commission du Barreau

Mission

Autorité cantonale de surveillance des avocats (art.14 LLCA, loi fédérale sur la libre circulation des avocats), la Commission du barreau tient :

- les registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA;
- le registre des clerks (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv).

En janvier 2006, a eu lieu l'élection des membres de la Commission pour une durée de 4 ans.

Activité

Durant l'année 2006, la Commission a tenu 12 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

98 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une augmentation de quelque 3% par rapport à l'année 2005. Au 31.12.2006, 95 dossiers figuraient au rôle de la Commission.

Elle a prononcé 2 avertissements, conformément à l'article 17 LLCA, dont un a été annulé par le Tribunal administratif, 2 blâmes et 1 interdiction de pratiquer de 6 mois, assortie d'une amende. Deux recours sont pendants au Tribunal administratif.

En application de l'article 8, alinéa 1, lettre b LLCA (condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession), la Commission a prononcé une radiation non volontaire du registre des avocats. Elle a renoncé à la radiation dans un autre cas.

La Commission a procédé au classement de 52 procédures inscrites au rôle, 23 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé. Un recours d'un dénonciateur au Tribunal administratif contre un classement a été déclaré irrecevable.

13 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 6 (article 12 LPAv), 5 sans suite et 2 rejets.

5 demandes de récusation d'avocats (pour cause de conflit d'intérêts) ont été formulées par devant la Commission, laquelle en a accepté 3 et rejeté 2.

Sur 7 demandes de prolongation de stage ou demandes de réinscription au registre des avocats stagiaires, 4 ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

Sur 20 demandes de reconnaissance de stages effectués hors canton ou de reconnaissance préalable, 10 ont été accordées et 10 refusées.

La Commission a refusé une demande de dérogation visant à avoir deux avocats stagiaires en première année pour le même maître de stage.

La Commission a admis la demande d'un avocat UE/AELE d'être inscrit au registre cantonal en vertu de l'art. 30, al. 1, let. b LLCA (trois ans de pratique en droit suisse).

Enfin, la Commission a nommé 3 suppléants, suite aux décès ou incapacité d'avocats inscrits au registre (article 9 LPAv).

1.3 L'Etat-major du secrétariat général et la direction opérationnelle

Mission de l'Etat-major du secrétariat général

- Œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement en favorisant l'adoption par la Commission de gestion de stratégies pour une justice efficace et de qualité.

L'Etat-major du secrétariat général regroupe, autour du secrétaire général, les directeurs des services centraux, la chargée de communication et le directeur de l'audit interne. Il se réunit chaque semaine. Il soutient l'action du secrétaire général et de la direction opérationnelle et il assure la liaison avec les services transversaux de l'Etat.

Mission de la direction opérationnelle

Conformément à la charte de l'encadrement signée par l'ensemble des cadres du Pouvoir judiciaire :

- Œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et à leur adaptation au changement;
- Développer une politique commune de gestion au sein du Pouvoir judiciaire :
 - En favorisant l'épanouissement de chacune et de chacun,
 - Pour une justice efficace et de qualité.

La direction opérationnelle, composée de 12 greffier(ère)s de juridiction, est placée sous l'autorité du Secrétaire général qui la réunit en principe deux fois par mois. Elle assure l'application homogène des décisions de la Commission de gestion au niveau des juridictions.

L'Etat-major et la direction opérationnelle comptent 20 cadres (10 femmes et 10 hommes).

1.3.1 L'audit interne

Mission

La mission de l'audit interne est de donner au Pouvoir judiciaire une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et d'apporter des conseils en vue d'une amélioration de la gestion de ses risques. L'audit interne aide l'institution à atteindre ses objectifs, en évaluant, par une approche méthodique et systématique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.

Actions

Deux projets essentiels pour la mise en place d'indicateurs d'efficacité et de qualité ont été mis en route, suite à une demande conjointe de la Commission de gestion et du Conseil d'Etat :

- une première liste des prestations publiques du Pouvoir judiciaire a été proposée à la Commission de gestion, en vue de l'établissement d'un budget par prestations "à blanc" pour 2008. Cette liste des prestations a fait l'objet d'un examen approfondi au sein du groupe de travail CIP (Contrôle Interne & Prestations), composé de magistrats et de greffiers de juridictions pénale, civile et administrative, ainsi que de cadres de l'Etat-major du secrétariat général;
- le projet de mise en place d'un système coordonné de contrôle interne (SCCI) a été analysé en ce qui concerne le volet théorique adopté par l'exécutif en automne 2006. Ce projet se poursuit en 2007 et son adaptation aux spécificités du Pouvoir judiciaire est l'un des objectifs principaux du groupe CIP. L'audit interne et le contrôle de gestion collaborent étroitement sur ces deux dossiers.

Le rapport sur la sécurité au Pouvoir judiciaire a été avalisé par la Commission de gestion en juin 2006. Cinq propositions engageant l'avenir ont été retenues.

L'audit interne a également été associé à la problématique du manque de places en détention préventive. Il a procédé à des études comparatives portant sur d'autres cantons et pour une meilleure interprétation des données statistiques fournies par la Confédération. Ce type de démarche de conseil a pris une certaine ampleur au sein de cette unité, afin de permettre au Pouvoir judiciaire de disposer des informations indispensables pour le pilotage des actions de changement à court et moyen terme.

1.3.2 Le contrôle de gestion

Un poste de contrôleur de gestion a pu être créé en 2006 grâce à la solidarité inter-juridictionnelle. Ce mi-temps sera complété en 2007 pour devenir un poste à temps plein.

Mission

L'activité du contrôleur de gestion consiste à effectuer des missions ponctuelles d'analyse de problématiques d'organisation administrative dans les juridictions et services centraux et à proposer des solutions, en accord avec les directions concernées.

Actions

Les missions ont notamment porté sur les relations avec les traducteurs et interprètes, les frais d'assistance juridique, les frais de placements des mineurs, les droits d'enregistrement, les contrôles de caisses, l'encaissement des amendes, le service des pièces à conviction et diverses statistiques. S'agissant de la mise en place d'un budget par prestations et d'un système coordonné de contrôle interne (SCCI), le contrôleur de gestion, de concert avec l'auditeur interne, a participé aux séances de travail organisées par le département des finances (dont l'élaboration du Manuel de contrôle interne de l'Etat), dans le cadre du projet GE-PILOTE et défendu la position du Pouvoir judiciaire. Il participe notamment au groupe de travail CIP (contrôle interne et prestations), chargé d'en étudier la mise en place au Pouvoir judiciaire.

1.3.3 La communication

Mission

La chargée de communication met à disposition des magistrats, des services et des collaborateurs les compétences et les outils de la communication professionnelle. Elle apporte au secrétariat général ainsi qu'à la direction opérationnelle du Pouvoir judiciaire, le soutien, les conseils et les bonnes pratiques d'une communication interne professionnelle, particulièrement dans le déploiement et l'accompagnement des projets. Elle développe avec les acteurs concernés un centre de compétence en matière de communication interne et externe.

Ses principales actions en 2006 ont été :

- la mise à jour de certaines brochures du Pouvoir judiciaire, lors de leur réédition;
- la préparation de plusieurs numéros du bulletin d'information interne "Info palais";
- les rencontres d'information professionnelle pour les métiers du judiciaire, en collaboration avec l'office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue;
- l'accompagnement du groupe de travail "surpopulation carcérale";
- l'organisation, par le Tribunal de la jeunesse, du congrès de la société suisse du droit pénal des mineurs (20-22 septembre);
- l'organisation du stand du Pouvoir judiciaire à la "Cité des métiers" (13-19 novembre).

1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

En 2006, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu à traiter 153 demandes (116 en 2005 et 75 en 2004) concernant des jugements ou décisions exécutoires et définitives, seuls documents judiciaires pouvant faire l'objet d'une demande Lipad. A titre de comparaison, les juridictions genevoises ont rendu 107'011 décisions judiciaires au cours de l'année 2006 (90'611 pour 2005), tous domaines confondus.

1.3.5 La commission de la documentation (ComDoc)

Mission

Définir et mettre en œuvre une politique documentaire générale, englobant notamment les secteurs bibliothèques, intranet (PJ-portail), archives et jurisprudence, comme autant de points d'accès à l'information. La Commission a tenu 3 séances durant l'année 2006.

Face au problème récurrent du manque de place dans les bibliothèques de la Cour de justice, du Tribunal de 1ère instance et du Parquet, la Commission de la documentation a mandaté un groupe de travail pour faire des propositions de regroupement. Adopté à l'unanimité, le rapport final, rendu en mars 2006, préconise :

- Le regroupement des trois bibliothèques;
- La création de pôles documentaires de proximité;
- Le développement du prêt entre la bibliothèque centrale et les juridictions.

Des négociations avec la société SwissLex ont été menées en vue de fournir régulièrement des arrêts récents du Tribunal administratif et du Tribunal des assurances sociales pour être publiés sur leur site Internet. Les contrats définissant les modalités de cette prestation seront signés durant le premier semestre 2007.

En 2006, la commission a adopté et mis à jour les directives suivantes sur :

- Les demandes d'accès aux archives du Pouvoir judiciaire à des fins de recherches scientifiques;
- La mise en œuvre de l'annuaire interne du Pouvoir judiciaire;
- La saisie des fiches descriptives d'une décision.

1.4 Les services centraux

1.4.1 La direction des ressources humaines (DRH)

Mission

Œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement en apportant l'expérience d'une gestion professionnelle des ressources humaines, dans le respect de la charte de l'encadrement et des objectifs de l'institution.

Activités

En tenant compte des spécificités du milieu judiciaire, la DRH initie, accompagne et met en place des projets, procédures et prestations destinés à soutenir les collaborateurs et l'institution. Elle est appuyée, dans l'ensemble de ses actions, par le service des ressources humaines. En 2006, le service RH a notamment travaillé sur les axes suivants :

Support RH

Dans son rôle de support aux différents services et juridictions, le service des ressources humaines a systématisé les tâches suivantes en 2006 :

- appui aux chefs de services dans les procédures de recrutement;
- accueil et intégration des nouveaux collaborateurs (séance d'accueil, visite de l'institution);
- appui aux cadres dans les procédures de passation des entretiens périodiques;
- intégration d'un appui systématique aux cadres de l'institution dans les gestions des situations difficiles en partenariat, le cas échéant, avec le Service de santé de l'Etat;
- suivi personnalisé des collaborateurs.

Système d'information (SIRH)

Le Pouvoir judiciaire participe de près à l'évolution du projet SIRH (système intégré des ressources humaines de l'Etat) visant à introduire une application intégrée de gestion des ressources humaines, de gestion des salaires et d'administration du personnel.

RH/Développement

Un des objectifs prioritaires de la direction des ressources humaines est l'augmentation de l'employabilité des collaborateurs au travers, d'une part, de la formation et d'autre part, de la certification et de la validation des compétences.

Formation

En 2006, plus de 170 collaborateurs du Pouvoir judiciaire ont participé à 305 jours de cours au Centre de formation de l'Etat de Genève. Une cinquantaine de cours a été proposée, dont notamment des modules de perfectionnement de la langue (Vers la maîtrise du français, Atelier d'écriture) et de développement professionnel (organisation, planification, gestion par objectifs, etc.). En outre, une quinzaine de journées de formations juridiques ont été suivies par une centaine de magistrats et collaborateurs scientifiques.

Certification et validation des compétences

Ce projet a pour but de mettre en place des procédures de certification des métiers du Pouvoir Judiciaire. En 2006, une première phase exploratoire a été engagée afin de déterminer un plan d'action.

Support RH spécifique au milieu judiciaire

Les collaborateurs du Pouvoir judiciaire étant potentiellement soumis à des conditions de travail difficiles et déstabilisantes, la direction des ressources humaines a mis en place des supports spécifiques permettant d'identifier les risques et d'intervenir en cas de nécessité :

Préparation et diffusion d'une enquête santé auprès de tous les collaborateurs du Pouvoir judiciaire, dans la perspective de l'établissement de la cartographie des risques;
Signature d'une convention avec l'AGPsy-Police. Cette cellule d'intervention psychologique d'urgence est à disposition pour accompagner et soutenir les collaborateurs lors de situations difficiles.

1.4.1.1 Tableaux de bord RH

Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2006, les greffes des juridictions, le secrétariat général et les services centraux comptaient 312,11 postes permanents ou non, occupés par 358 personnes, dont 236 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 65,06% de l'effectif. Sur ces 358 personnes :

- 41,06% travaillent à temps partiel (entre 40 et 90%);
- 10,34% ont opté pour un menu à 98% (c'est-à-dire une 6^{ème} semaine de vacances);
- 10,34% ont moins de 30 ans et 25,42% plus de 50 ans.

Le taux d'absence (pour raisons de maladie, accidents professionnel et non professionnel) est passé de 5,05% en 2005 à 4,83% en 2006. Ce taux est l'un des plus bas, comparé aux autres départements (moyenne Etat : 6,43%). En revanche, le taux d'absence pour maternité est de 1,31%, taux le plus haut par rapport aux autres départements (moyenne Etat : 0,51%).

Évolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux :

a) Nombre de postes

	2004	2005	2006
Greffes			
Nombre de postes permanents :	249,38	248,16	251,71
- fonctionnaires	163,40	186,09	203,28
- employés	86,04	62,07	48,43
Postes non permanents :	8,53	9,28	6,18
- auxiliaires	7,55	8,30	5,20
- agent spécialisé	0,98	0,98	0,98
Services généraux et services centraux			
Nombre de postes permanents :	52,96	53,46	52,42
- fonctionnaires	42,56	46,76	46,32
- employés	10,40	6,70	6,10
Postes non permanents :	2,80	2,40	1,80
- auxiliaires	1,80	1,40	0,80
- agent spécialisé	1,00	1,00	1,00
Total des postes permanents	302,34	301,62	304,13
Total des postes non permanents	11,33	11,68	7,98
Total	313,67	313,30	312,11

b) Nombre de personnes

	2004	2005	2006
Greffes			
Nombre de personnes dont :	291	295	297
- fonctionnaires	187	213	235
- employés	95	71	55
- auxiliaires	8	10	6
- agent spécialisé	1	1	1
Services généraux et services centraux			
Nombre de personnes dont :	63	64	61
- fonctionnaires	47	52	51
- employés	13	9	8
- auxiliaires	2	2	1
- agent spécialisé	1	1	1
Total	354	359	358

c) Statistiques RH

	2004	2005	2006
Engagements d'employés	20	23	19
Engagements d'auxiliaires	15	12	9
Passage statut d'auxiliaire au statut d'employé	19	1	1
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	1	2	5
Transferts du Pouvoir judiciaire vers Etat ou Ville de Genève	1	0	1
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	11	4	4
Démissions d'auxiliaires	1	0	0
Démissions d'employés/fonctionnaires	8	9	6
Licenciements d'auxiliaires	2	0	0
Licenciements d'employés/fonctionnaires	4	7	2
Sanctions disciplinaires	0	3	4
Plends	2	7	4
Retraites	2	4	4
Nominations	24	41	29
Promotions	44	20	29
Modifications de taux d'activité	22	28	29
Demandes d'évaluation au service de santé	*n.d.	*n.d.	14
Formations (nb de jours/ nb de participants)	*n.d.	*n.d.	305/170
Formations juridiques (nb de jours/nb de participants)			16/110
- magistrats (nb de participants)	*n.d.	*n.d.	71
- collaborateurs scientifiques (nb de participants)			39

* n.d. = non disponible

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2004	2005	2006
Nouveaux contrats	33	42	30
Nombre de mois de travail	221	341	357

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel mis à disposition par l'Office cantonal de l'emploi (OCE), auquel il convient d'ajouter 2 personnes placées par le RMCAS, fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

L'accueil, l'intégration, l'information et la formation de ces collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues. Compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat (maximum 12 mois), le retour sur investissement est faible et le savoir transmis se perd.

A la fin 2006, ce facteur de risque supplémentaire est à prendre en compte. L'absence d'un budget "auxiliaires" adéquat (pour 2006 : Fr. 101'000.-, soit 0,42% du budget "auxiliaires" de l'Etat) et la fin prochaine du "système genevois" en matière de placement des chômeurs de longue durée constituent de sérieuses préoccupations pour 2008.

1.4.2 La direction des services financiers (DSF)

Mission

La direction des services financiers du Pouvoir judiciaire a pour responsabilité de s'assurer que l'ensemble des domaines de gestion suivants fonctionne correctement. Il faut préciser que beaucoup d'opérations et de processus constituant ces domaines se déroulent généralement dans plusieurs juridictions :

- gestion de la comptabilité;
- gestion et suivi du budget;
- gestion et contrôle des liquidités, des stocks;

- gestion de contrôle interne financier transversal (imputation des opérations comptables et financières, liquidités, signatures, émissions des directives, adéquation ressources missions).

Pour ce faire, la direction des services financiers :

- conduit la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion;
- accompagne les changements organisationnels liés à l'évolution des métiers;
- définit et met en place des procédures et contrôle des applications comptables et financières;
- appuie la mise en œuvre et assure le suivi du contrôle interne financier transversal au sein du Pouvoir judiciaire (SCCI – Système Coordonné de Contrôle Interne).

Sur mandat du secrétariat général ou de la Commission de gestion du Pouvoir Judiciaire, la direction examine et fait rapport sur des questions relevant de ses compétences techniques et financières.

1.4.2.1 Objectifs et priorités pour les exercices 2006 et 2007

- La maîtrise des outils auxiliaires à l'application de la comptabilité financière intégrée (CFI);
- La formalisation des procédures organisationnelles, comptables et financières;
- L'optimisation de la gestion des liquidités;
- L'amélioration des flux d'information entre les juridictions et les services financiers, afin d'assurer un meilleur suivi de l'aspect financier des dossiers judiciaires;
- La mise en place des éléments pratiques du SCCI (système coordonné de contrôle interne);
- La création d'un service du contentieux et la poursuite d'une gestion efficace de celui-ci, afin de minimiser la perte sur les débiteurs à un niveau inférieur à deux cent mille francs par année;
- La poursuite du déploiement de la CFI au sein des services du Pouvoir judiciaire;
- La contribution des services financiers à l'avancement des différents projets transversaux, en dégageant des ressources et compétences pour les groupes de travail du Pouvoir judiciaire.

Après la mise en place de la CFI, le Pouvoir judiciaire a intégré totalement le principe de la centralisation des caisses de l'Etat (principe de cashpooling). Durant l'exercice 2006, depuis ses comptes des liquidités, le Pouvoir judiciaire a mis à la disposition de la trésorerie de l'Etat près de 45 millions de francs. Les services financiers ont également limité au strict minimum les sorties de fonds cash depuis la caisse, afin que les paiements de l'Etat se fassent d'une façon centralisée par la Trésorerie générale.

	2005	2006
Montant encaissé et reversé à la Trésorerie générale	39'250'225.-	44'047'515.-

L'exploitation quasi-complète de l'unique application comptable est devenue une réalité. Les services financiers ont fourni une meilleure qualité de prestations, tant à l'interne du Pouvoir judiciaire qu'à l'externe (justiciables et leurs mandataires), ce qui se traduit par la réduction du temps de réponse, la production de détails voulus et une meilleure visibilité quant à la gestion des diverses catégories de comptes.

1.4.2.2 Budget

Pour la première fois, le projet de budget du Pouvoir judiciaire a pu être saisi dans la nouvelle application budgétaire de l'Etat qui, conformément au plan comptable, distingue le Pouvoir judiciaire (CR 14) du département des institutions (CR 4).

1.4.2.3 Contrôle, analyse et conseil

Contrôle interne

Les services financiers entrent dans une phase importante quant à la politique d'évaluation des risques. Cette politique s'inscrit dans une démarche de formalisation des directives et des processus métiers. Chaque service devra décrire ses activités, définir de manière synthétique ses objectifs et les étapes pour les atteindre.

La mise en place de ces dispositifs va également contribuer à la réalisation de la première phase du projet du "Budget par prestations".

Nouveaux outils de pilotage et de contrôle

Une des activités des services financiers est de mettre à disposition des juridictions et services du Pouvoir judiciaire les outils de pilotage de leur secteur dans le domaine financier. Les services financiers ont déployé de façon décentralisée les outils de gestion qui gravitent autour de la CFI, tels que "Infocentre de la CFI", l'application des commandes de mobilier et les petites caisses des juridictions qui facilitent l'accueil des justiciables. Pour ces opérations, les services financiers assurent le coaching des personnes responsables.

En collaboration avec les greffiers de juridiction, un cahier des charges de "correspondant financier" a été élaboré afin d'améliorer les flux d'informations comptables et financières entre les services financiers et les juridictions et/ou services du Pouvoir judiciaire.

Analyses de processus

Les services financiers apportent leur soutien à l'amélioration des processus pour :

- une plus grande efficacité,
- une réduction des risques ou
- une réduction des coûts.

Les principales analyses de processus ont porté sur :

- L'évaluation du coût des premiers besoins de l'installation du nouveau Tribunal d'application des peines et mesures (TAPEM);
- Le fonctionnement du processus des commandes du mobilier et des articles hors catalogue de la CCA (Centrale commune d'achat), au moment du déploiement de l'application nommée "I-proc". L'analyse essentielle portait sur la recherche d'optimisation et d'adaptation aux possibilités de la CFI et aux ressources disponibles au Pouvoir judiciaire;
- L'analyse du flux de facturation, suite à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2007, du nouveau règlement sur l'assistance juridique (E 2 05.04);
- L'analyse des flux financiers des opérations non intégrées dans la CFI pour les juridictions civiles (Tribunal de première instance, Tribunal tutélaire et Justice de paix);
- La vérification des coûts postaux par sondage des lots facturés aux juridictions. Cette procédure est assurée en collaboration avec le service du courrier. Il en est de même de la validation, dans la CFI, des fichiers mensuels des frais postaux.

1.4.2.4 Activité

Ce deuxième exercice, avec une seule application comptable, a permis une meilleure visibilité quant à la gestion des diverses catégories des comptes. Les services financiers ont amélioré la qualité des prestations fournies aux magistrats, aux juridictions, aux justiciables et leurs mandataires, notamment par une réduction du temps de réponse et la production de pièces comptables plus précises (factures, décomptes, quittances).

Gestion par catégorie de traitement

Gestion des fournisseurs :

Hormis les virements internes en faveur des départements de l'Etat et des tiers disposant d'un compte provisionnel auprès des services financiers du Pouvoir judiciaire, le trafic de paiement des fournisseurs a connu une augmentation de 7,15% par rapport à 2005, mais de 24,71% par rapport à 2004, confirmant ainsi la tendance amorcée déjà les années antérieures.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an :

2004	2005	2006
9'469	11'021	11'808

Gestion des débiteurs :

Les efforts consentis dans ce domaine se ressentent actuellement, car il y a un meilleur suivi des débiteurs et une bonne maîtrise du module de traitement des débiteurs intégré dans la CFI.

L'année 2006 a été marquée, par l'intégration, dans la CFI, de tous les débiteurs de l'ancienne application. Le service en charge a enregistré une nouvelle augmentation significative du nombre de débiteurs traités, soit 33,4% d'augmentation par rapport à 2005.

Nombre de factures émises et traitées par an :

	2004	2005	2006
Assistance juridique	140	144	279
Cour de justice	454	581	731
Tribunal de 1 ^{ère} instance	316	450	674
Tribunal tutélaire et Justice de Paix	1'270	2'412	3'078
Tribunal administratif	274	223	334
Tribunal de la jeunesse	481	442	519
Prud'hommes	15	10	51
Tribunal des baux et loyers	21	8	31
Comm. Rec. Constructions	64	41	64
Comm. Rec. Impôts	85	154	195
Total	3'120	4'465	5'956

Gestion des comptes provisionnels :

Les tableaux récapitulatifs ci-après résument la gestion et le suivi d'un volume de plus de 3'000 comptes provisionnels alimentés par la chaîne de paiements à usage de bulletins de versement référencés (BVR).

Les services financiers assurent quotidiennement l'affectation correcte de chaque encaissement et renseignent les services et juridictions concernés.

Nombre d'invitations émises et traitées dans la CFI par an :

	Emises en 2005	Réglées en 2005	Emises en 2006	Réglées en 2006
Cour de justice	655	556	1'118	816
Tribunal de 1 ^{ère} instance	10'065	8'608	13'449	11'136
Justice de Paix	541	531	2'063	2'007
Total	11'261	9'695	16'630	13'959

Désignation succincte de quelques types de comptes provisionnels ouverts au 31.12.2006 :

	2004	2005	2006
Comptes courants des avocats et notaires	434	447	403
Avances provisionnelles de procédure	424	544	464
Avances pour expertises	61	146	180
Reliquats de successions	207	421	452
Bénéfices d'inventaires de successions	88	129	69
Total	1'214	1'687	1'568

Consignations de loyers :

	2004	2005	2006
Nombre de comptes de consignation de loyers ouverts durant l'année	192	258	215
Consignations de loyers (en Fr. au 31.12)	11'536'796.-	9'612'867.-	8'924'232.-

1.4.2.5 Les comptes du Pouvoir judiciaire

Tout en intégrant le principe de la délimitation des exercices (art. 23, LGAF - D 1 05), le suivi et l'analyse des comptes par catégories ont permis de respecter les dotations budgétaires, y compris en matière d'assistance juridique et d'affiner les projections, notamment les frais annuels relatifs aux placements pénaux et civils des mineurs. Les services financiers ont pu ainsi établir avec plus de fiabilité la prévision budgétaire, sur la base d'une projection statistique (interpolation linéaire) des chiffres constatés sur les précédents exercices.

S'agissant du contrôle des dépenses, les services financiers préconisent une meilleure prise en compte, d'une façon systématique, des engagements afin d'assurer un meilleur suivi des lignes budgétaires. Cette méthode de gestion ne peut être appliquée qu'avec la participation active des juridictions et services du Pouvoir judiciaire.

a) Le compte de fonctionnement

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève.

Evolution des charges de fonctionnement :

	2004	2005	2006
Etat	7'418'333'514.-	7'661'972'495.-	7'812'155'366.-
Pouvoir judiciaire	84'895'826.-	90'140'114.-	89'406'350.-
Soit % des charges de l'Etat	1,14%	1,18 %	1,14%

Entre 2004 et 2006, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 5,14% et celles du Pouvoir judiciaire de 5,31%.

La masse salariale des magistrats et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé de 4,25% (Fr. 56'527'092.- en 2004; Fr. 58'929'443.- en 2006). En francs constants, l'augmentation est de 2,31%.

S'agissant des dépenses générales, elles augmentent de Fr. 406'712.-, soit + 4,74%, suite à l'extension du "périmètre justice" et l'inflation cumulée (1,9% entre décembre 2004 et décembre 2006 dans le canton de Genève).

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de 1% des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert au Pouvoir judiciaire de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué à la Justice n'a que très peu augmenté depuis son accession à l'autonomie administrative en 2001 (1,09%).

Les revenus

Evolution des revenus :

2004	2005	2006
21'226'277.-	25'263'714.-	26'106'160.-

L'augmentation des revenus est de Fr. 842'446.- soit 3,34% en un an. Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et des confiscations.

Les autres revenus, en 2006, sont notamment :

- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le Service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'921'689.-;
- le remboursement des frais de justice, y compris ceux de l'Assistance juridique : Fr. 1'122'349.-;
- la contribution des magistrats à leur caisse de pension : Fr. 1'120'866.-;
- la facturation des imputations internes (dont plus de 80% sont des mainlevées du Tribunal de première Instance) : Fr. 1'031'018.-;
- le produit de la vente de photocopies : Fr. 435'011.-.
- la participation des parents aux frais de placement des mineurs : Fr. 355'517.-.

Les émoluments :

	2004	2005	2006
	13'982'071.-	18'187'278.-	17'810'338.-

L'augmentation de 27,38% des émoluments, entre 2004 et 2006, est consécutive à celle du volume des affaires civiles et à la modification du tarif des greffes, mais aussi le résultat durable d'une amélioration significative du suivi financier des procédures civiles.

Les confiscations :

	2004	2005	2006
	1'754'200.-	937'749.-	895'355.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2006 s'est élevé à Fr. 1'095'272.-, dont la moitié (Fr. 547'636.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie, créé en 1995.

De 1990 à fin 2006, environ 85 millions de francs ont été confisqués, dont près de 16 millions ont été attribués au fonds susmentionné.

Commentaire

En raison de l'effet combiné "augmentation des revenus et augmentation des charges", notamment lié à l'extension du "périmètre justice", le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 64'202'264.- en 2004 à Fr. 63'300'190.- en 2006, soit une baisse de 1,4%; à noter que, par rapport à 2005, la baisse est de 2,4%. En francs constants, la diminution est de - 3,24%.

Le taux de couverture est ainsi en augmentation à 29,19% (25% en 2004 et 28,03% en 2005) et cela malgré des dépassements significatifs du budget en matière de frais d'assistance juridique (+ Fr. 3'600'000.-) et de frais de placement des mineurs (+ Fr. 1'000'000.-).

En 2006, le coût annuel net par habitant a légèrement diminué. Il s'est élevé à Fr.142,15, soit Fr. 11,85 par mois et par habitant (Fr. 12,25 en 2005 et Fr. 12,20 en 2004).

b) Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement :

	2004	2005	2006
Etat	444'388'372.-	434'825'152.-	453'844'840.-
Pouvoir judiciaire	857'605.-	776'620.-	n.d.
Soit % du budget de l'Etat	0,19 %	0,18%	

1.4.3 La direction des systèmes d'information (DSI)

Mission

En réunissant les compétences des métiers de la justice et des systèmes d'information :

- Elaborer et mettre en œuvre une politique globale des systèmes d'information en cohésion avec la stratégie du Pouvoir judiciaire;
- Fournir assistance et expertise pour tout ce qui touche à la production, mise en forme, classement, diffusion ou recherche d'informations;
- Veiller à l'utilisation correcte et à l'enrichissement des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, ainsi qu'à la valorisation des informations qu'ils véhiculent.

1.4.3.1 Coordination et développement des systèmes d'information

Durant l'année 2006, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la poursuite du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir Judiciaire.

La phase 2 du projet i-JUGE, qui concerne la refonte et la modernisation des programmes de gestion des procédures judiciaires, s'est poursuivie en 2006 par notamment :

- la validation, en mai 2006, par le comité de pilotage d'un mémorandum qui fixe l'architecture technique retenue et les directions stratégiques prises dans le cadre de ce projet, de sorte qu'il constitue un engagement commun de réalisation entre le Centre des technologies de l'information et le Pouvoir judiciaire;
- le choix, en septembre 2006, d'un partenaire sur appel d'offre pour la constitution d'une équipe de développement;
- le lancement, en octobre 2006, après analyse du développement d'un premier module "Inscription des procédures judiciaires", dont la réception pour une mise en production progressive est attendue pour fin mai 2007.

L'année 2007 sera consacrée à l'analyse et au développement des principaux modules constituant le noyau de la nouvelle application de gestion des procédures judiciaires.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2006 a permis notamment :

- d'interfacer les applications de gestion des procédures (DM), avec l'application de comptabilité financière intégrée de l'Etat (CFI) pour permettre de procéder automatiquement au recouvrement des émoluments et des avances de frais, via des bulletins de versement référencés (BVR), pour la juridiction des Prud'hommes et les commissions de recours en matière d'impôts;
- d'adapter les programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire, notamment par le lancement de l'adaptation au nouveau code pénal suisse (nCP2007) et la création du Tribunal d'application des peines et mesures (TAPEM).

Quelques chiffres :

	2004	2005	2006
Nombre de postes de travail (PC)	601	614	625
Nombre d'imprimantes	240	240	243
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	529'028	568'841	608'765
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12.	421'783	450'525	481'471

1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AmoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, de dépanner, d'assister et de former les magistrats et les collaborateurs du Pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition. Il anime également des séances de coordination et d'information pour les "Super-U", avec lesquels il collabore étroitement.

Durant l'année 2006, ce service a effectué 16'380 interventions d'assistance et de support, (applications métiers, fonctionnement du matériel et logiciels), ce qui correspond à une moyenne de 1'365 interventions par mois ou de 65 par jour ouvrable.

Formations

Différentes formations ont été organisées pour les utilisateurs du Pouvoir judiciaire et dispensées à 474 personnes en 2006 :

Nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : 104
Objectifs et contenu : Présentation des outils informatiques à disposition dans les premiers jours de leur arrivée et familiarisation avec la culture de l'entreprise, conformément à la charte de l'encadrement. Sujets abordés : la base de données DM (civile et pénale), la NPA, la messagerie, le portail, les ASI (assistance-support-information) et la sécurité informatique.	
Nouvelle plate-forme administrative - NPA	Utilisateurs formés : 186
Objectifs et contenu : Présentation et caractéristiques de l'ensemble de l'environnement et démonstration des nouvelles applications.	
Cours divers :	Utilisateurs formés : 184
Objectifs et contenu : Globalement, de façon ponctuelle ou organisée, la formation interne regroupe différentes formations ou mises à niveau relatives aux logiciels bureautiques Microsoft et aux applications métier	

1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Le service a participé activement à l'élaboration du rapport sur le regroupement des bibliothèques des bâtiments A et B du Pouvoir judiciaire qui a été validé par la Commission de la documentation en mars 2006 (cf. 1.3.5) et transmis à la Commission de gestion pour la mise en œuvre des recommandations faites.

Le site internet du Pouvoir judiciaire s'est doté d'un nouvel outil pour la gestion dynamique des actualités. Ces informations (flux rss) sont visibles depuis la page d'accueil de <http://www.geneve.ch/tribunaux/welcome.asp>.

En 2006, la fréquentation de la bibliothèque centrale est en hausse et le recours aux prestations du SDJB, tels que le prêt avec des bibliothèques extérieures au Pouvoir judiciaire ou le prêt interne entre les services et les juridictions est en nette augmentation.

Les ressources électroniques sont devenues incontournables dans le domaine juridique et les magistrats et juristes du Pouvoir judiciaire ne s'y trompent pas en étant de plus en plus nombreux à s'y référer.

Le coût souvent élevé de ces documents en ligne est compensé par la suppression des abonnements aux exemplaires papiers. En effet, plusieurs juridictions ont décidé de se défaire de leurs collections de législation fédérale (RS et RO), ce qui leur a également permis de libérer de l'espace dans leur bibliothèque.

Quelques chiffres :

Prêts	2004	2005	2006
Prêts entre le Pouvoir judiciaire et des bibliothèques extérieures	31	50	33
Prêts internes entre les bibliothèques de juridictions	70	142	200
Consultations	2004	2005	2006
Nombre de livres consultés à la bibliothèque centrale	4'131	4'148	5'008
Abonnements électroniques	2004	2005	2006
Nombre d'abonnements électroniques payants	18	21	26

Abonnements à la législation fédérale papier	2004	2005	2006
Coût des abonnements papier (RS/RO)	8'239.-	8'449.-	6'686.-

La formation interne sur les outils juridiques informatisés (recherches de jurisprudence, législation, doctrine) et l'aide aux utilisateurs est toujours l'une des préoccupations du SDJB.

Durant les deux sessions annuelles de cours (printemps et automne), 22 personnes, magistrats, secrétaires-juristes, stagiaires et collaborateurs du Pouvoir judiciaire ont suivi cette formation.

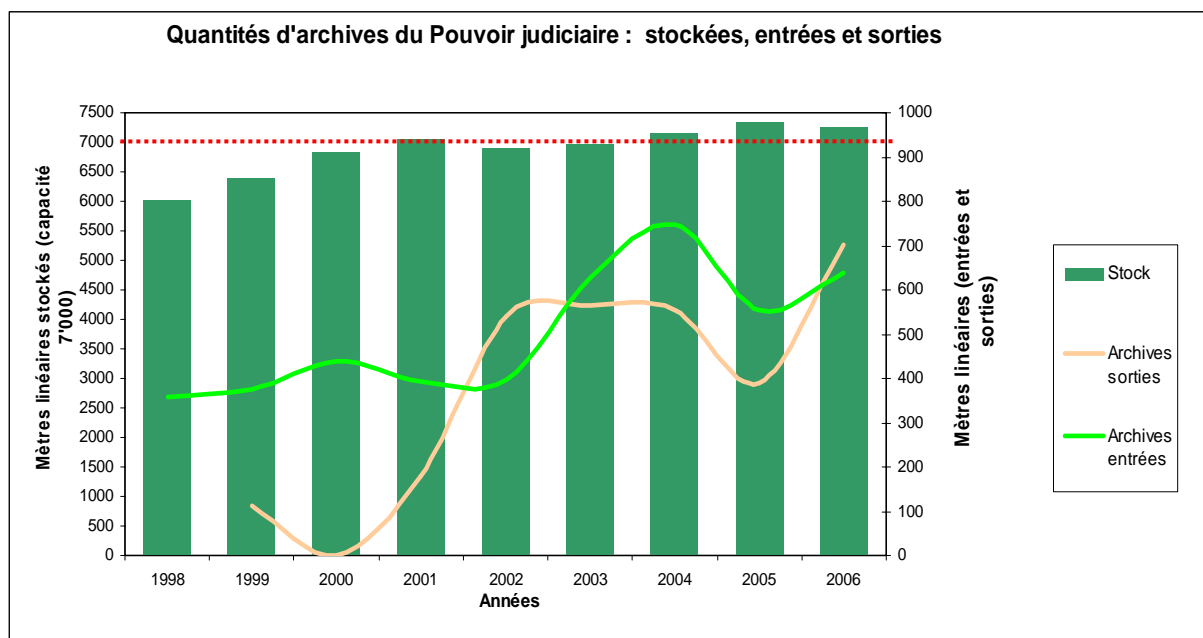
La formation sur Swisslex a été suivie par 46 personnes, dont 16 provenant des autres départements.

1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

En 2006, la politique d'échantillonnage et de versements aux Archives d'Etat (107 mètres linéaires, contre 32 en 2005) a été poursuivie. C'est donc plus de 700 mètres linéaires d'archives qui ont été traitées (596 détruits), sur un total d'environ 7,3 kilomètres linéaires stockés. A noter que les capacités réelles s'élèvent à 7 kilomètres ! L'accroissement du volume d'archives à gérer, consécutif à l'augmentation du nombre d'affaires et à leur complexité, reste préoccupant, tant du point de vue des surfaces à disposition que du manque de personnel. Pour dégager de la place temporairement, le GAP a dû revoir à la baisse les délais légaux de conservation des procédures judiciaires.

En ce qui concerne les recherches d'archives, celles-ci se sont stabilisées (5'219 contre 5'247 en 2005 et 5'184 en 2004). Les transferts de dossiers inter-juridictions ont, quant à eux, augmenté de 11% par rapport à 2005, pour atteindre 4'557.

En matière de relation transversale, la collaboration avec les archivistes des départements et les Archives d'Etat s'est maintenue. Un projet d'étude pour la gestion d'archives papier et électroniques a notamment été lancé en mai 2006. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la mesure 18 du "Plan de mesures du Conseil d'Etat" qui vise à "développer le flux d'information et l'archivage par des moyens électroniques". Le rapport final du projet a été finalisé en janvier 2007.



Récupération et destruction de documents

En 2006, 44,7 tonnes de papier ont été détruites et récupérées (37,6 en 2005 et 34,1 en 2004), dont 13,7 tonnes directement à l'usine des Cheneviers. Plus de 70% de ce papier provient de l'échantillonnage d'archives, en accord avec les Archives d'Etat et conformément à notre calendrier de conservation. Le solde représente la récupération quotidienne des documents administratifs courants.

1.4.3.5 La gestion de l'information

Les projets suivants ont été réalisés durant 2006 :

- Mise en œuvre de l'annuaire interne du Pouvoir judiciaire qui a démarré concrètement en début d'année 2007;
- Mise en ligne sur Internet du tableau des audiences;
- Description du processus de gestion des élections des membres des commissions officielles du Pouvoir judiciaire (CODOF).

1.4.4 La direction des services généraux

Mission

La mission de la direction des services généraux est de collaborer activement, par la mise à disposition des compétences du personnel de ses services, au fonctionnement quotidien des juridictions et des services en leur dispensant des prestations de qualité.

1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

Grâce au transfert de ses activités financières aux services financiers, le SPEC a retrouvé, en 2006 son effectif initial, composé de 2 fonctionnaires à plein temps. Un nouvel outil informatique permet désormais de gérer la durée de conservation des pièces à conviction, en fonction de critères préétablis.

Une seule vente aux enchères publiques a eu lieu en 2006 et rapporté la somme de Fr. 88'500.-. Deux destructions de stupéfiants et deux destructions ordinaires ont eu lieu à l'usine d'incinération des Cheneviers.

1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et d'accueil (SISA)

L'importance du rôle du SISA dans le fonctionnement quotidien des juridictions et services centraux se mesure aux diverses interventions de tous ordres (mobilier, téléphonie, économat, livraisons, transports en interne, notamment de dossiers ou en externe, petites réparations, électricité, renseignements téléphoniques aux collaborateurs et au public). Pour 2006, près de 3'000 demandes ont été enregistrées.

Travaux

En 2006, les travaux entrepris au 1^{er} étage de la Cour de justice ont été poursuivis pour permettre à la juridiction de disposer de nouveaux bureaux et faciliter la circulation des magistrats et du personnel à l'intérieur de la juridiction. Ils ont pris malheureusement un certain retard, en raison de complications nécessitées par la protection du patrimoine architectural de ce bâtiment classé. Le coût supplémentaire consécutif aux demandes de la CMNS pourrait retarder la suite des travaux pourtant indispensables.

Pour permettre l'installation, au 1^{er} janvier 2007, du nouveau Tribunal d'application des peines et mesures (TAPEM), rattaché au Tribunal de 1^{ère} instance, et plus particulièrement le rapprocher du Tribunal de police, des réaménagements de locaux ont été entrepris au sein du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix. Grâce à la compréhension des uns et des autres, il a été possible de trouver une solution satisfaisante à très peu de frais. La clé de cette opération a été la mise à disposition provisoire des locaux, non utilisés, au rez-de-chaussée du N°2 de la rue Daniel-Colladon. Dans des délais très brefs, ces locaux ont été transformés par le DCTI en 3 salles d'audiences, affectées en priorité à la juridiction des Prud'hommes.

Enfin, le bâtiment de l'Instruction dispose désormais d'un sas d'entrée sécurisé et de nouvelles caméras de surveillance (cf. *Sécurité* ci-dessous).

Intendance

Conséquences de toutes ces transformations et réaménagements, le SISA a procédé, en 2006, à de nombreux déménagements de magistrats et collaborateurs, en particulier à la Cour de justice et au

Tribunal tutélaire. Ces tâches nécessitent une planification et une disponibilité des collaborateurs du service qui s'occupent également de la coordination avec les autres services pour la téléphonie et les PC.

En collaboration avec les services financiers, pour améliorer encore ses relations avec la Centrale commune d'achat (CCA), le SISA s'est adapté au déploiement de l'application "I-proc" qui règle le fonctionnement du processus des commandes du mobilier et des articles hors catalogue et qui vient s'ajouter au logiciel "i-store", pour les commandes d'achats de fournitures et matériel divers, lesquelles sont traitées par des collaborateurs désignés par les juridictions; le SISA en contrôle la gestion par l'approbation qu'il donne à la CCA.

Il est prévu d'établir des processus de travail et deux directives pour la gestion de ces logiciels, avec l'objectif de mieux rationaliser les commandes d'achats.

Sécurité

L'objectif prioritaire de 2006 a consisté à renforcer encore les accès du bâtiment de l'Instruction et les procédures d'intervention en cas d'agression ou de tentatives d'évasion. Une coordination entre les divers acteurs concernés (DCTI, gendarmerie, GPA, entreprises techniques mandatées et SISA) est indispensable et a été formalisée. Cela se justifie d'autant plus que le contrôle d'accès de l'Instruction, avec détecteur de métal, a permis d'enregistrer, d'avril à décembre 2006, 244 cas (dont 78 armes à feu) de visiteurs en possession d'armes à l'entrée du bâtiment.

Accueil

L'accueil des justiciables aux loges du Palais doit être sans cesse amélioré. Il est important que les hôtesses et huissiers temporaires qui les reçoivent, les renseignent avec calme et empathie mais aussi vigilance. La réorganisation du service prévoit la création d'un poste de responsable qui sera notamment chargé de la formation continue de ce personnel

En 2006, 42'034 personnes (34'345 en 2005) se sont adressées aux deux loges d'entrées du Palais en Vieille-Ville pour demander des renseignements de tous ordres, soit une augmentation de 22,39%.

Les photocopies

En 2006, la consommation de papier A4, A3 et "millenium", pour les photocopieurs et les imprimantes, a représenté 7'790'500 feuilles (7'637'500 en 2005).

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à CHF 435'011.- (CHF 417'112.- en 2005), soit une augmentation de 4,29%.

1.4.4.3 Le service du courrier

Les prestations fournies par les collaborateurs du service donnent toujours satisfaction auprès des études d'avocats et notaires, des régies, des banques, des assurances et des administrations.

Nombre total des expéditions du Pouvoir judiciaire :

	2004	2005	2006	
Nombre d'envois ("R"+ Courrier A+B et colis)	384'338	403'709	406'668	+1,1%

Nombre de recommandés ("R") produits :

	2004	2005	2006	
Distribués par le service du courrier du PJ	75'670	79'358	76'720	- 3%
Distribués par La Poste	117'694	122'197	129'881	+ 6,3%
Total	193'364	201'555	206'601	+ 2,5 %

La proportion des "recommandés" distribués par le service, par rapport à celles remises par La Poste, passe de 64,3 % en 2004, à 64,94 % en 2005 et à 59,06 % en 2006. Le montant annuel des coûts postaux facturés par la Poste, s'est élevé, en 2006, à Fr.1'032'783.-.

Au 1^{er} avril 2006, tous les envois de plus de 100g ont été soumis à la TVA (7,6%), occasionnant des coûts supplémentaires.

La valorisation de la distribution des "R" par le service a permis une non dépense de Fr. 453'420.- (Fr. 459'847.- en 2005).

Grâce à la location d'un véhicule "Mobility", le service a également réorganisé la distribution des "recommandés" aux études d'avocats éloignées du centre ville. Cela représente une moyenne de 600 plis par mois qui réduisent les coûts d'affranchissement.

1.4.5 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2006, le conseiller en criminalistique a été consulté à 37 reprises par les juridictions du Pouvoir judiciaire (42 en 2005).

	2004	2005	2006
Juges d'instruction	24	26	26
Tribunal de police	0	6	4
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	2	0	0
Chambre d'accusation	0	0	1
Tribunal de première instance	2	4	2
Tribunal administratif	2	0	2
Parquet	5	4	1
Tribunal des baux et loyers	0	1	0

Genres d'affaires liés aux cas traités :

	2004	2005	2006
Escroqueries et abus de confiance	2	8	6
Blanchiment	0	1	0
Homicides par négligence et meurtre par dol éventuel	14	13	16
Lésions corporelles	3	4	2
Faux et usages de faux	15	12	10
Divers (mise ne danger, harcèlement, stupéfiants, etc.)	2	4	3

Les problèmes soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2004	2005	2006
Accidents de circulation	16	15	19
Écritures/signatures	10	20	14
Documents et datations	7	5	2
Analyse de supports son, vidéo ou informatiques	1	0	1
Divers (identification de locuteur)	2	2	1

2. ACTIVITES DES JURIDICTIONS

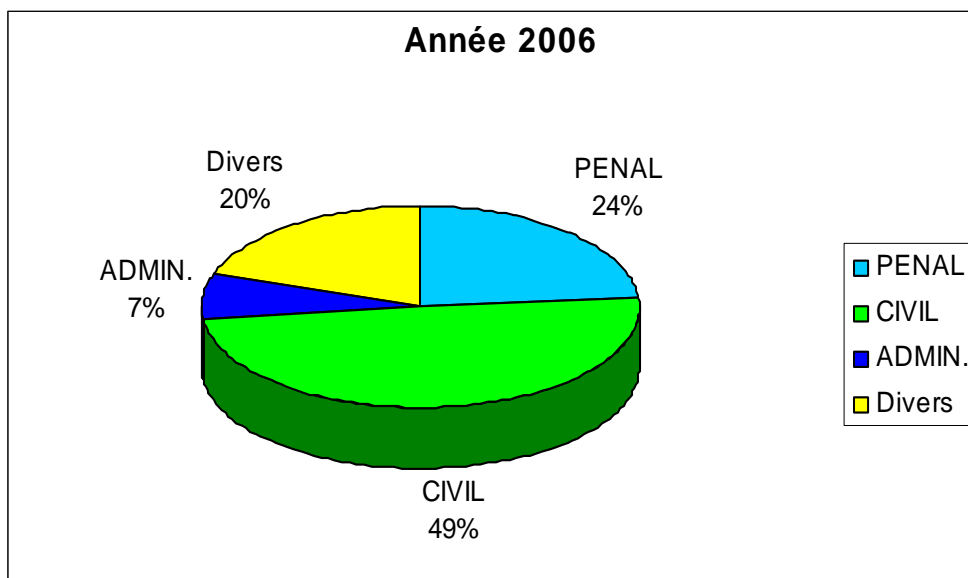
2.1 Approche globale - pénal, civil, administratif

2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2006

Nombre d'affaires	Pénales	Civiles	Admin.	Divers	Totaux
Solde Début	8'075	24'962	3'959	12'827	49'823
Entrées	22'170	37'982	5'241	* 12'403	77'800
Total	30'245	62'948	9'200	25230	127'623
Sorties	24'115	36'991	4'971	8'364	74'441
Solde fin	6'130	25'957	4'229	16'886	53'182
Taux de sorties (E/S)	1.09	0.97	0.95	0.67	0.96

* en augmentation due à l'enregistrement des dossiers de suivi des profils ADN au Parquet.

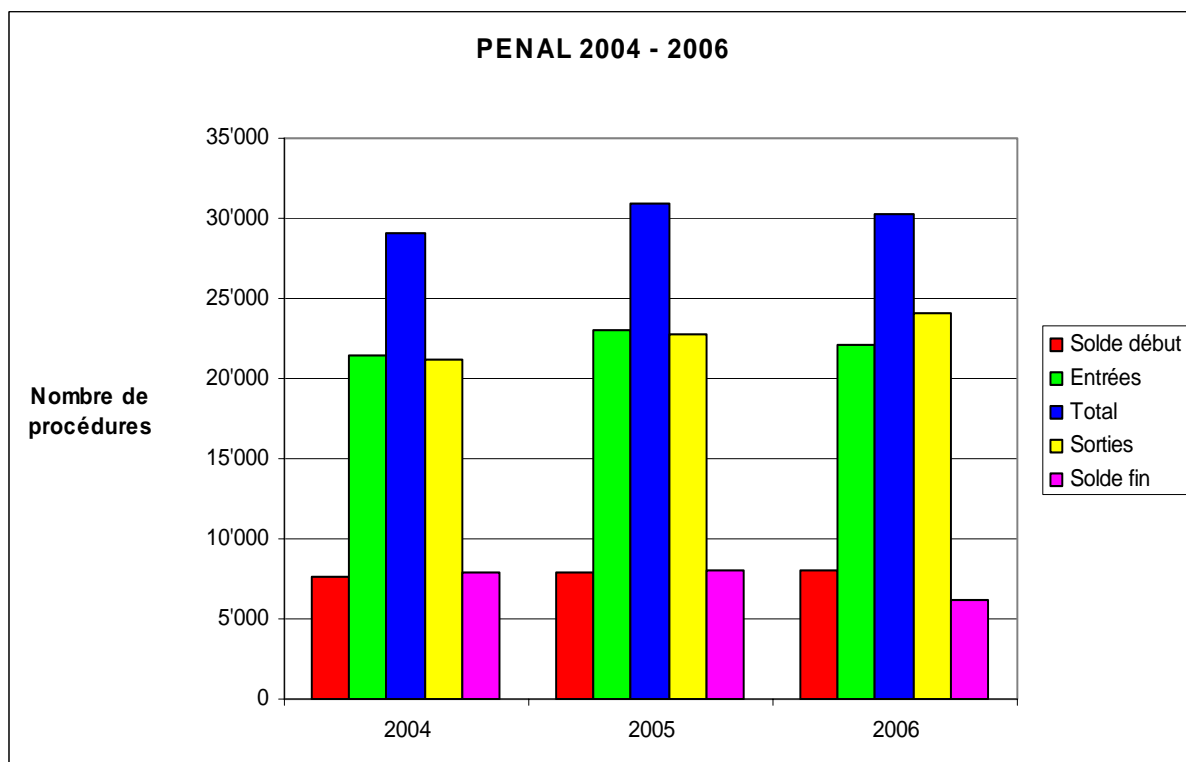
+ 8,2% de variation annuelle des entrées par rapport à 2005.



2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2004	2005	2006
Solde Début	7'652	7'910	8'075
Entrées	21'399	22'962	22'170
Total	29'051	30'872	30'245
Sorties	21'141	22'797	24'115
Solde fin	7'910	8'075	6'130
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>0.99</i>	<i>1.1</i>

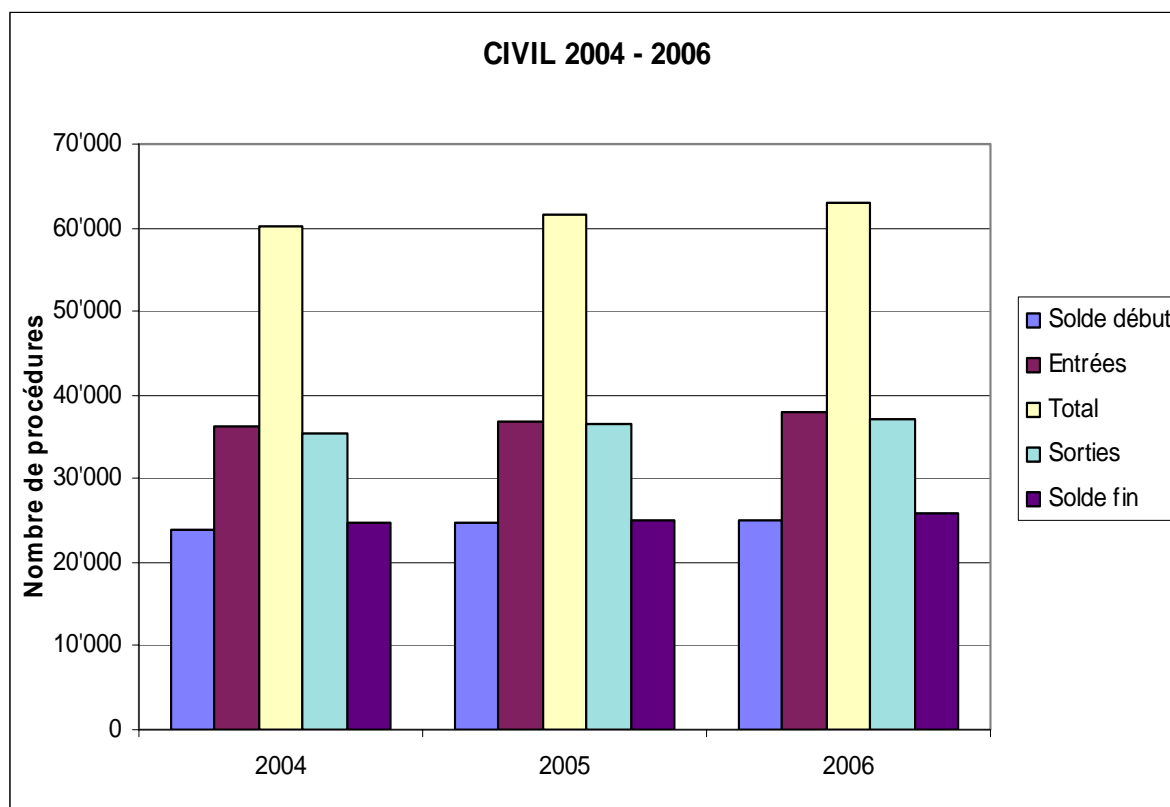
- 3,4% de variation annuelle des entrées.



2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2004	2005	2006
Solde Début	23'909	24'660	24'962
Entrées	36'222	36'888	37'986
Total	60'131	61'548	62'948
Sorties	35'471	36'586	36'991
Solde fin	24'660	24'962	25'957
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>	<i>0.97</i>

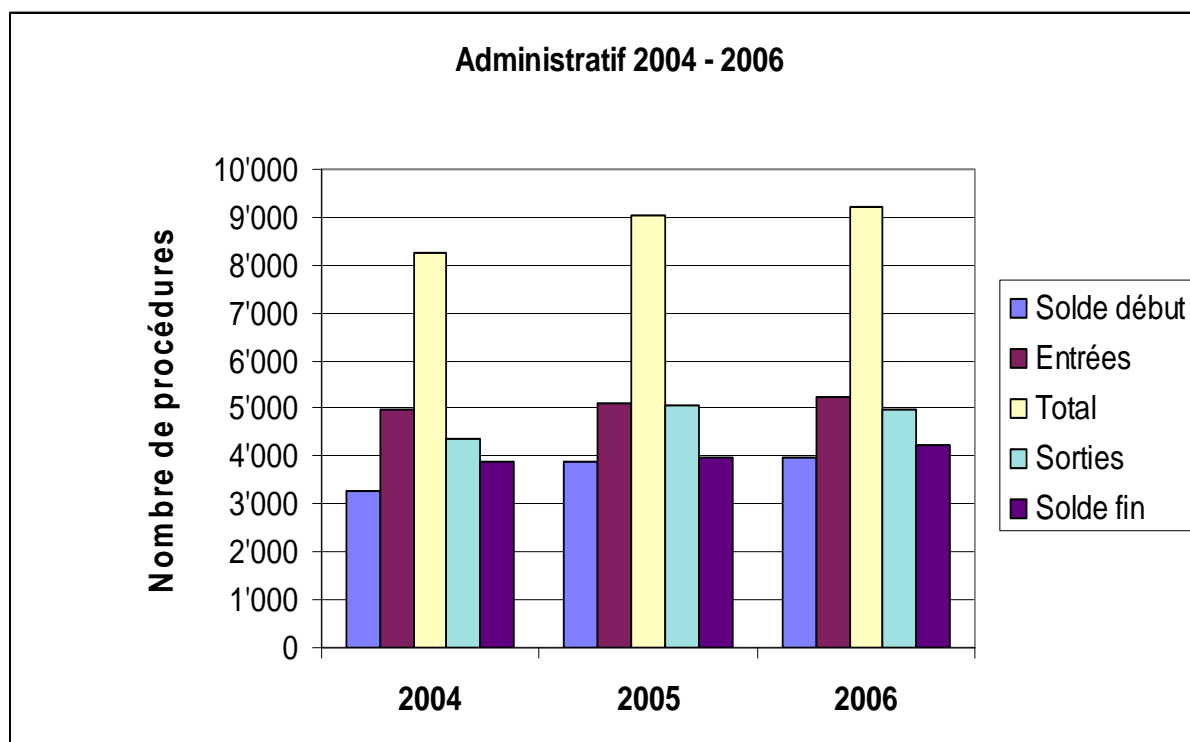
+ 3% de variation annuelle des entrées



2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

	2004	2005	2006
Solde début	3'289	3'907	3'959
Entrées	4'984	5'113	5'241
Total	8'273	9'020	9'200
Sorties	4'366	5'061	4'971
Solde fin	3'907	3'959	4'229
<i>Taux de sortie (S/E)</i>	<i>0.88</i>	<i>0.99</i>	<i>0.95</i>

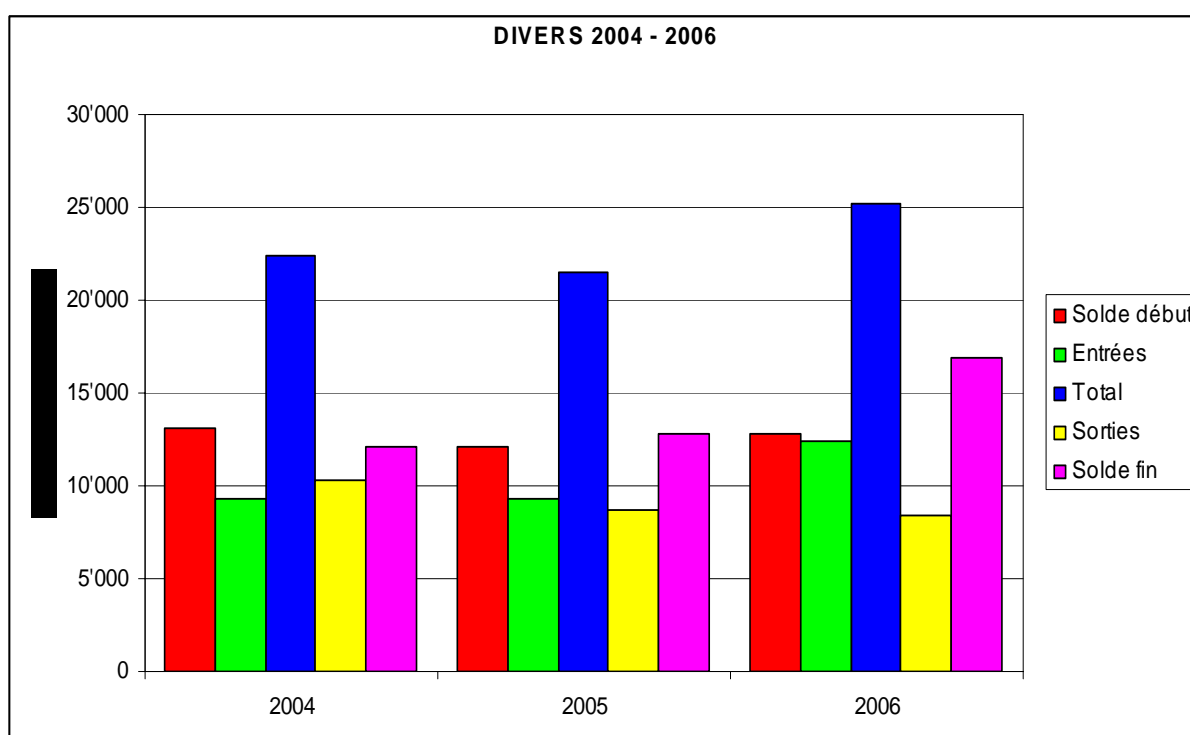
+ 2,5% de variation annuelle des entrées.



2.1.5 Statistiques globales diverses et assistance juridique

	2004	2005	2006
Solde Début	13'132	12'150	12'827
Entrées	9'273	9'330	12'403
Total	22'405	21'480	25'230
Sorties	10'255	8'653	8'364
Solde fin	12'150	12'827	16'866
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.11</i>	<i>0.93</i>	<i>0.67</i>

+ 32,9% de variation annuelle des entrées, due à l'enregistrement des dossiers de suivi des profils ADN par le Parquet.



2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2004	2005	2006
Solde début	958	1'030	999
Entrées	3'142	3'248	3'232
Total	4'100	4'278	4'231
Sorties	3'070	3'279	3'128
Solde fin	1'030	999	1'103
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>	<i>0.97</i>

Civil

	2004	2005	2006
Solde début	736	762	754
Entrées	2'193	2'192	2'171
Total	2'929	2'954	2'925
Sorties	2'167	2'200	2'123
Solde fin	762	754	802
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>1.00</i>	<i>0.98</i>

Pénal

	2004	2005	2006
Solde début	222	268	245
Entrées	949	1'056	1'061
Total	1'171	1'324	1'306
Sorties	903	1'079	1'005
Solde fin	268	245	301
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.95</i>	<i>1.02</i>	<i>0.95</i>

2.2.1.2 La Présidence

Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil supérieur de la magistrature rend compte de son activité par un rapport séparé adressé au Grand Conseil.

La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2004	2005	2006
Solde début	57	67	44
Entrées	144	122	89
Total	201	189	133
Sorties	134	145	110
Solde fin	67	44	23
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.91</i>	<i>1.19</i>	<i>1.24</i>

Le nombre de requêtes adressées à la Commission a diminué par rapport à l'année 2005. Cette diminution s'explique par une modification jurisprudentielle.

Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2004	2005	2006
Solde début	21	21	31
Entrées	149	202	193
Total	170	223	224
Sorties	149	192	133
Solde fin	21	31	91
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>0.95</i>	<i>0.69</i>

Le nombre des recours est, comme en 2005, resté très élevé par rapport aux recours enregistrés en 2004.

2.2.1.3 La Chambre civile

	2004	2005	2006
Solde début	336	369	367
Entrées	698	702	733
Total	1034	1'071	1'100
Sorties	665	704	722
Solde fin	369	367	378
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.95</i>	<i>1.00</i>	<i>0.98</i>

Le rôle des affaires civiles qui avait augmenté de 12% en 2004 par rapport à la moyenne 2002/2003 est resté stable en 2006, avec une légère augmentation par rapport à l'année 2005.

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2004	2005	2006
Solde début	125	103	71
Entrées	577	567	519
Total	702	670	590
Sorties	599	599	506
Solde fin	103	71	84
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1.06</i>	<i>0.98</i>

Le nombre des affaires sommaires a légèrement diminué.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2004	2005	2006
Solde début	136	157	187
Entrées	310	302	290
Total	446	459	477
Sorties	289	272	311
Solde fin	157	187	166
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.93</i>	<i>0.90</i>	<i>1.07</i>

Le nombre des affaires a enregistré une légère baisse.

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2004	2005	2006
Solde début	3	0	0
Entrées	12	15	27
Total	15	15	27
Sorties	15	15	26
Solde fin	0	0	1
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.25</i>	<i>1.00</i>	<i>0.96</i>

Le nombre d'affaires traitées par l'Autorité de surveillance est en augmentation dans tous ses différents secteurs d'activité (recours contre les décisions : de la Commission de surveillance des professions de la santé, de la Justice de paix, du Registre du commerce, du Registre foncier, du Tribunal tutélaire, ainsi qu'en matière d'adoption).

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2004	2005	2006
Solde début	3	2	0
Entrées	6	4	12
Total	9	6	12
Sorties	7	6	8
Solde fin	2	0	4
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.17</i>	<i>1.50</i>	<i>0.67</i>

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2004	2005	2006
Solde début	3	1	1
Entrées	8	1	11
Total	11	2	12
Sorties	10	1	11
Solde fin	1	1	1
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.25</i>	<i>1.00</i>	<i>1.0</i>

Autorité de surveillance du registre foncier

	2004	2005	2006
Solde début	1	0	0
Entrées	2	2	4
Total	3	2	4
Sorties	3	2	4
Solde fin	0	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.5</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2004	2005	2006
Solde début	6	8	4
Entrées	26	28	27
Total	32	36	31
Sorties	24	32	23
Solde fin	8	4	8
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.92</i>	<i>1.14</i>	<i>0.85</i>

Autorité de surveillance des tutelles

	2004	2005	2006
Solde début	24	11	34
Entrées	199	205	214
Total	223	216	248
Sorties	212	182	216
Solde fin	11	34	32
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.06</i>	<i>0.89</i>	<i>1.01</i>

Adoptions

	2004	2005	2006
Solde début	21	* 23	15
Entrées	62	42	52
Total	83	65	67
Sorties	70	50	53
Solde fin	13	15	14
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.12</i>	<i>1.19</i>	<i>1.02</i>

* 10 dossiers de 2004, inscrits en 2005, car transmis avec retard.

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

La situation des Cours pénales de la Cour de justice devient très préoccupante. Depuis 2006, compte tenu de l'augmentation importante des affaires renvoyées tant en Cour correctionnelle qu'en Cour d'Assises par le Ministère public (99 procédures en tout qui nécessitent, pour certaines d'entre elles, plusieurs jours d'audience, soit 19 affaires en Cour correctionnelle avec jury, 54 en Cour correctionnelle sans jury, 26 en Cour d'Assises - cf. renvois de la Chambre d'accusation ch. 2.2.3), la Cour ne peut plus tenir des délais de convocation raisonnables et les affaires restent en attente plusieurs mois avant d'être jugées.

Au fil des mois, le stock d'affaires en attente continue de s'accroître. Compte tenu du nombre de magistrats et de greffiers, qui sont en sous effectif par rapport à la charge de travail, il n'est pas possible, sans le recours à des forces supplémentaires, de doubler les audiences de la Cour correctionnelle sans jury, ce qui aurait permis de résorber une partie du retard. La très nette augmentation des affaires traitées en 2006 en Cour correctionnelle sans jury (56 affaires contre 43 en 2005) a pour conséquence que les magistrats de la juridiction connaissent une inquiétante augmentation de jours d'audience, au détriment du temps qui leur est nécessaire pour étudier les procédures.

Le rôle de la Cour d'assises a fortement augmenté, puisqu'il passe de 15 affaires en 2005 à 23 en 2006. A cela s'ajoutent les affaires traitées par la Chambre pénale, dont le rôle ne cesse de s'accroître également dans des proportions jamais atteintes (427 affaires enregistrées en 2006 contre 372 en 2005, respectivement 312 en 2004). La charge de travail du greffe pénal est considérablement alourdie également, les greffiers devant assurer à la fois la tenue des audiences et les convocations des affaires, tous domaines confondus.

2.2.2.1 Cour d'assises

	2004	2005	2006
Solde début	0	0	0
Entrées	20	15	23
Total	20	15	23
Sorties	20	15	23
Solde fin	0	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>

2.2.2.2 Cour correctionnelle avec jury

	2004	2005	2006
Solde début	0	0	0
Entrées	14	12	17
Total	14	12	17
Sorties	14	12	17
Solde fin	14	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>

2.2.2.3 Cour correctionnelle sans jury

	2004	2005	2006
Solde début	0	0	0
Entrées	42	43	56
Total	42	43	56
Sorties	42	43	56
Solde fin	0	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>

2.2.2.4 Chambre pénale

	2004	2005	2006
Solde début	114	119	142
Entrées	312	372	427
Total	426	491	569
Sorties	307	349	381
Solde fin	119	142	188
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>0.94</i>	<i>0.89</i>

	2004	2005	2006
Appels Tribunal de police	236	279	338

2.2.3 La Chambre d'accusation

1. Le nombre de recours a sensiblement baissé.
2. Le nombre de renvois devant les Cours correctionnelle et d'assises est en augmentation constante (hausse de près de 30% entre 2004 et 2006).
3. Les demandes de mise en liberté ont quasiment doublé en 2006 (561 demandes en 2006 contre 300 en 2005), ce qui a eu des répercussions considérables sur la charge de travail des magistrats, des greffiers, sur la durée des audiences et le nombre d'affaires gardées à juger. Les demandes de prolongation de détention soumises à la Chambre d'accusation ont également augmenté de manière significative (1'661 affaires en 2006 contre 1'399 en 2005).

Recours

	2004	2005	2006
Solde début	75	99	70
Entrées	429	497	383
Total	504	596	453
Sorties	405	526	387
Solde fin	99	70	66
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>1.05</i>	<i>1.01</i>

Autres opérations

	2004	2005	2006
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	13	19	19
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	40	54	54
Renvois devant la Cour d'assises	17	14	26
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	1	1
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	3	0	0
Ordonnances de non-lieu	8	7	6
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'455	1'399	1'661
Prolongations du secret	13	7	12
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	37	82	98
Mises en liberté provisoires avec caution	39	53	28
Mises en liberté provisoires refusées	169	165	235
Écoutes téléphoniques	358	423	507
Total I	2'152	2'230	2'647
Recours entrés	429	496	383
Total II	2'581	2'726	3'030

2.2.4 La Cour de cassation

	2004	2005	2006
Solde début	33	50	33
Entrées	132	118	155
Total	165	168	188
Sorties	115	135	141
Solde fin	50	33	47
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.87</i>	<i>0.80</i>	<i>0.91</i>

Recours déposés

	2004	2005	2006
Cour d'assises	24	19	27
Cour correctionnelle avec jury	13	12	10
Cour correctionnelle sans jury	50	35	38
Chambre pénale	5	7	11
Tribunal de police + Tribunal de 1 ^{ère} Inst.	27	30	44
Tribunal de la Jeunesse	8	4	10
Chambre d'accusation	0	1	2
En révision/En récusation	2	8	12
Renvoi du TF	3	3	1

Causes jugées

	2004	2005	2006
Recours admis	13	17	11
Recours partiellement admis	6	1	3
Recours rejetés	32	37	46
Recours irrecevable	1	17	11
Recours retirés	44	40	61
Ordonnances d'irrecevabilité/de retrait du pourvoi/ de suspension d'instruction/ de maintien d'instruction suspendue/de refus d'octroyer l'effet suspensif	19	15	7
Révision : demandes admises	0	5	2
Révision : demandes rejetées	1	2	3
Révision : demandes retirées	0	0	1
Récusation : sans objet	1	2	2
Recours joints	2	2	1
Renvoi du TF	1	0	1

La Cour de cassation a prononcé **81 arrêts** (y compris 5 décisions sur demande en révision, 2 décisions sur demande en récusation et 7 ordonnances).

Elle a "admis" 2 demandes en révision;
 "rejeté" 2 demandes en révision;
 "déclaré irrecevable" 1 demande en révision;

Elle a "rejeté" 1 demande en récusation;
 "déclaré irrecevable" 1 demande en récusation;

Elle a "admis" 16 pourvois;
 "admis part." 3 pourvois;
 "rejeté" 49 pourvois;
 "déclaré irrecevable" 13 pourvois;
 Total 81 pourvois.

dont :

21 Patrimoine, escroquerie, faux dans les titres, abus de confiance et blanchiment d'argent
 17 Intégrité sexuelle; 13 Infractions contre la vie;
 8 LStup, brigandage, vol, violation de domicile et lésions corporelles;
 8 LCR; 3 Loi fédérale sur les maisons de jeu;
 2 Loi sur la protection des animaux; 2 Récusations du PG;
 2 Erreurs d'identité; 2 Irrecevabilités d'un pourvoi du PG;
 1 Incendie; 1 Violation d'obligation d'entretien et 1 Litige civil.

Sur ces 81 arrêts, 31 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pourvoi en nullité et/ou recours de droit public).

2.2.5 Le Tribunal administratif

Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	711	516	449
Entrées	887	981	1'029
Total	1'598	1'497	1'478
Sorties	1'082	1'048	1'079
Solde fin	516	449	399
Taux de sorties(S/E)	1.21	1.07	1.04

	2006
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	27
Département des finances	97
Département de l'instruction publique, dont la HES	23
Département des institutions, dont la LCR	504
Département des constructions et des technologies de l'information	106
Département du territoire, dont les affaires militaires	38
Département de la solidarité et de l'emploi	24
Département de l'économie et de la santé	71
Établissements publics médicaux	7
Hospice général	17
Instance d'indemnisation LAVI	10
Détentions administratives	22
Commission du barreau	5
Commission de libération conditionnelle	4
SIG,TPG,AIG	6
Ville de Genève/ Communes	38
Tribunal administratif (révisions, rectifications, divers)	30
Totaux	1'029

Compte tenu de la création de nouveaux départements au sein de l'administration cantonale et de la nouvelle répartition de leurs compétences depuis le 15 décembre 2005, il n'est plus possible de comparer le nombre de recours les concernant avec ceux des années antérieures à 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les affaires "Ville de Genève et communes" font l'objet d'une rubrique séparée.

En 2006, le Tribunal administratif a tenu 53 audiences de délibération, en plénum ou en section, 445 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (408 en 2005) et effectué 32 transports sur place (35 en 2005).

Le nombre total de recours a augmenté de 4,6% (48 recours de plus) par rapport à 2005.

Parmi les recours déposés en 2006, 47% concernent la circulation routière. On peut relever que le nombre de recours dans ce seul domaine a augmenté de 35% par rapport à 2005 (169 recours de plus).

Le Tribunal administratif a rendu 528 arrêts ou décisions en 2006. 463 causes, soit 45%, ont été rayées du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 13,6% de recours admis ou partiellement admis.

De tous les arrêts rendus en 2006 par le Tribunal administratif, 91, soit 8,4%, ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

En 2006, le Tribunal fédéral a rendu 82 arrêts et le Tribunal fédéral des assurances 28 (chiffres au 29 janvier 2007). Le Tribunal fédéral a admis 20 recours, partiellement admis 2, rejeté 51, déclaré irrecevables 6 et rayé du rôle 3. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 22 recours, rejeté 2 et en a rayé 4 du rôle.

2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

2.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2006, le Tribunal des conflits a reçu 3 recours et a jugé 1 cause. 4 affaires sont pendantes à fin 2006.

2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

Des affaires introduites auprès du Tribunal arbitral, alors qu'il était rattaché au TA (jusqu'au 1^{er} août 2003), 2 causes sont encore à juger.

2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2004	2005	2006
Solde début	30	18	13
Entrées	64	56	80
Total	94	74	93
Sorties	76	61	76
Solde fin	18	13	17
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.18</i>	<i>1.08</i>	<i>0,9</i>

Pour les affaires jugées en 2006, les autorités intimées étaient, dans 22 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales; dans 4 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation; dans 4 cas, la Faculté des sciences; dans 4 cas, la Faculté des lettres; dans 3 cas, la Faculté de droit; dans 3 cas, l'Institut universitaire des hautes études internationales; dans 1 cas, l'Institut universitaire d'études du développement; dans 12 cas, la Division administrative et sociale des étudiants (DASE); dans 1 cas, la commission de gestion des taxes fixes; dans 1 cas, le Conseil de discipline; dans 1 cas, l'Institut européen de l'université et dans 5 cas, le Rectorat de l'université; 2 cas concernaient l'exonération de taxes et 6 cas ont été classés "divers". Dans 1 cas, la CRUNI a été saisie d'une demande en révision qui a été jugée irrecevable.

Sur les affaires jugées en 2006, il convient de signaler que 9 recours ont été déclarés irrecevables, 39 recours ont été rejetés et 14 recours ont été admis. Aux causes précitées s'ajoutent 8 causes rayées du rôle, soit retirées (6 cas), soit sans objet (2 cas).

Enfin, la CRUNI a été saisie de 11 demandes de mesures provisionnelles. Toutes ont été rejetées.

Au total, sur les 69 décisions rendues par la CRUNI en 2006, 2 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Au cours de cette même année, le Tribunal fédéral a admis 1 recours et en a rejeté 2.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2006, la LEX a reçu 8 recours; elle a jugé 1 affaire et 8 causes sont pendantes à fin 2006.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2006, la CRPP a reçu 8 recours et en a jugé 6. 1 affaire a été rayée du rôle. Fin 2006, 1 cause est encore pendante.

Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP)

En 2006, la CRIP a reçu 2 recours. 2 affaires ont été rayées du rôle. 2 causes sont pendantes à fin 2006.

Commission centrale des améliorations foncières (CCAF)

Cette commission a reçu 1 recours en 2006.

2.2.7 Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO) et autres commissions cantonales de recours

2.2.7.1 Commission cantonale de surveillance des Offices de poursuite et des faillites (CSO)

La CSO est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002, prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces Offices.

	2004	2005	2006
Solde début	131	138	89
Entrées	683	568	532
Total	814	706	621
Sorties	676	617	512
Solde fin	138	89	109
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>1.09</i>	<i>0.96</i>

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a poursuivi ses diverses actions dans les domaines tels que la notification des actes de poursuites, les saisies, le service des ventes, la comptabilité des Offices, les archives des comptabilités des faillis, le suivi des administrations spéciales et des agents immobiliers susceptibles de recevoir des mandats de gérance légale.

Quant au volet juridictionnel des activités de la CSO, consistant en majeure partie dans le traitement des plaintes, on relève que le nombre d'entrées a diminué de 6 % en 2006 par rapport à l'année précédente, de même que les sorties (17%), de sorte que le solde final a augmenté de 22,5%.

2.2.7.2 Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD)

	2004	2005	2006
Solde début	918	1'741	2'163
Entrées	1'595	1'695	1'505
Total	2'513	3'436	3'668
Sorties	772	1'273	1'306
Solde fin	1'741	2'163	2'362
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.48</i>	<i>0.75</i>	<i>0.87</i>

Distinction impôts communal et cantonal / impôt fédéral direct

	ICC 2006	IFD 2005
Solde en cours d'instruction au 31.12.2005	1'357	806
Recours enregistrés en 2006	989	516
Total	2'346	1'322
Sorties en 2006	833	473
- Décisions rendues	279	127
- Recours retirés	554	346
Solde fin	1'513	849

Survenu dès l'année 2004, l'accroissement très important des entrées s'est poursuivi en 2005 et 2006. Cette augmentation s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001, donc dès l'année fiscale 2001. A cela s'ajoute qu'en raison du nouveau droit fiscal harmonisé, l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct sont traités en même temps par l'autorité de taxation tout au long de la procédure de taxation et de réclamation, de sorte que les justiciables contestent quasi systématiquement les deux impôts auprès des deux Commissions. Il en résulte, depuis 2004, un fort accroissement des recours en impôt fédéral direct.

Quant au nombre des sorties en 2006, il a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre un taux de sortie de 0.87.

2.2.7.3 Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)

	2004	2005	2006
Solde début	349	367	296
Recours déposés	331	276	309
Total	680	643	605
Recours traités	313	347	317
Solde fin	367	296	288
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>1,25</i>	<i>1,03</i>

En 2006, le nombre des recours déposés a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. S'agissant du nombre de recours traités en 2006, il est supérieur aux recours déposés. Le solde des recours pendants à la fin de l'année est ainsi encore en diminution.

2.2.7.4 Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)

	2004	2005	2006
Solde début	216	395	321
Recours déposés	554	541	373
Total	770	936	694
Recours liquidés	375	615	468
Solde fin	395	321	226
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.67</i>	<i>1.14</i>	<i>1.25</i>

En 2006, le nombre des recours déposés a connu une notable baisse. Quant au nombre des recours liquidés, il a diminué en raison d'un effectif plus restreint des secrétaires-juristes par rapport à l'année précédente. Il n'en reste pas moins que le taux de sortie est tout à fait positif.

Statistiques des mesures de contraintes

	2004	2005	2006
Assignations territoriales	37	33	20
Ordres de mise en détention	42	53	59
Caducités	0	0	0
Relaxe	0	1	0
Renvoi	0	0	0
Total	79	87	79

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2006

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	9	0	9
Assignations locales	10	1	11
Ordres de mise en détention	52	7	59
Demande de mise en liberté	0	0	0
Total	71	8	79

52 audiences ont été tenues en 2006, soit 3 de moins qu'en 2005. Le nombre d'ordre de mise en détention est en hausse chaque année. 22 recours au Tribunal administratif ont été interjetés en 2006. 6 ont été admis totalement ou partiellement et 15 rejetés, plus 1 déclaré irrecevable.

2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales

2.2.8.1 Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	891	693	642
Entrées TCAS	769	947	1'230
Total	1'660	1'640	1'872
Sorties	967	998	1'112
Solde fin	693	642	760
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.25</i>	<i>1.05</i>	<i>0.9</i>

Recours/demandes introduits auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine

	2004	2005	2006
Assurance-vieillesse et survivants	56	56	84
Assurance-invalidité	215	200	420
Assurance perte de gain	0	0	0
Prestations complémentaires fédérales et cantonales	23	50	49
Allocations familiales	28	26	46
Assurance-chômage	120	146	146
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	3	7	9
Assurance-maternité cantonale	4	2	1
Assurance-maladie	111	134	107
Assurance-accidents	88	93	81
Assurances complémentaires LCA	17	25	30
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	102	205	251
Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels	1	0	3
Assurance militaire	1	3	3
Total	769	947	1'230

Le nombre de recours et de demandes introduits en 2006 a augmenté de près de 30% par rapport à 2005 et de 60% par rapport à 2004.

Par rapport à 2005, l'augmentation est de 110% en matière d'assurance-invalidité, d'environ 77% en matière d'allocations familiales et de 50% en matière d'assurance-vieillesse et survivants. Les procédures relatives aux assurances complémentaires (LCA) ont, elles, augmenté de 20%.

Les procédures liées à la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ont augmenté de 22,4%. 88% des procédures fondées sur la LPP concernent le partage des prestations de sortie, suite au divorce.

Les procédures en matière d'assurance-maladie et en matière d'assurance-accidents ont diminué respectivement de 20% et de 13%.

En 2006, le TCAS a tenu environ 500 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes.

26,3% des arrêts rendus ont donné totalement ou partiellement gain de cause au recourant/demandeur; 33,9% l'ont débouté; 3,2% des arrêts ont déclaré le recours irrecevable et 11,7% des recours ont été rayés du rôle parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet. Par ailleurs, 6,2% des causes traitées ont été conciliées. Enfin, 16,6% des arrêts concernent des partages de prestations de sortie LPP après divorce, soit environ 14% des jugements de divorce prononcés.

178 arrêts du TCAS notifiés en 2006 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances (TFA) ou de Tribunal fédéral (TF), soit 16,6% des arrêts rendus en 2006.

Le TFA/TF a rendu 200 arrêts en 2006. 71 recours ont été admis ou admis partiellement. 122 recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables et 7 ont été retirés ou déclarés sans objet.

2.2.8.2 Le Tribunal arbitral

	2004	2005	2006
Solde début	2	20	22
Entrées	20	12	83
Total	22	32	105
Sorties	2	10	4
Solde fin	20	22	101
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.1</i>	<i>0.83</i>	<i>0.05</i>

Le Tribunal arbitral a connu en 2006 une augmentation du nombre de demandes de près de 600% par rapport à 2005.

2.2.9 Le Tribunal de première instance

2.2.9.1 Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	2004	2005	2006
Solde début	2'816	3'164	3'260
Entrées	4'196	4'287	4'280
Total	7'012	7'451	7'540
Sorties	3'848	4'191	4'412
Solde fin	3'164	3'260	3'128
Jugements sur incident	183	170	218
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.92</i>	<i>0.98</i>	<i>1.03</i>

Le nombre d'affaires nouvelles pour ce type de procédures - qui, rappelons-le, représentent l'essentiel de l'activité du Tribunal - est à peu près équivalent à celui de 2005 et en légère augmentation (2%) par rapport à celui de 2004.

Il convient de relever toutefois que cette stabilisation intervient après plusieurs années de hausse régulière : les entrées pour 2006 se sont accrues en effet de 15,4% par rapport à 2003, 17,3% par rapport à 2002, 25% par rapport à 2001 et 33,4% par rapport à 2000.

L'augmentation du nombre de jugements rendus sur incident (28% par rapport à 2005) témoigne pour sa part du caractère de plus en plus disputé des procédures.

Avec une moyenne d'environ 325 affaires nouvelles par chambre civile pleine et par année, c'est ainsi chaque jour (dimanche non compris) de chaque semaine de l'année, plus d'une affaire nouvelle que doit recevoir, instruire et juger chaque juge civil du Tribunal. La surcharge de ce dernier s'est ainsi pérennisée.

A noter que le nombre d'affaires sorties est également en hausse sensible, ce qui s'explique par la proportion croissante d'affaires de famille, jugées plus rapidement, mais aussi et surtout par les efforts accomplis par les juges pour tenir leur chambre bien à jour, ce au prix de conditions de travail largement dégradées. Cette remarque vaut aussi pour le greffe, dont les effectifs n'ont pu être adaptés à l'accroissement de la charge de travail.

2.2.9.2 Affaires de famille

	2004	2005	2006
Divorces prononcés	1'213	1'462	1'586
Divorces refusés	10	5	10
Séparations de corps prononcées	15	15	17
Annulations de mariage prononcées	2	0	-
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	890	975	909
Total affaires de famille	2'130	2'457	2'522

Autres décisions :

Jugements sur mesures provisoires (<i>traitées par le juge du fond</i>)	135	169	158
Jugements sur mesures préprovisoires (<i>traitées par la présidence</i>)	301	303	348

2.2.9.3 Procédure sommaire

	2004	2005	2006
Solde début	1'102	1'172	1'738
Entrées	6'936	8'115	9'288
Total	8'038	9'287	11'026
Sorties	6'866	7'549	9'466
Solde fin	1'172	1'738	1'560
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>0.93</i>	<i>1.02</i>

Le nombre de causes sommaires est en forte hausse par rapport à 2005 (14,5%) et surtout aux années précédentes (33,9% par rapport à 2004 et 39,3% par rapport à 2003).

C'est le lieu de relever qu'en raison de la surcharge des chambres civiles, les audiences d'affaires sommaires sont, depuis le printemps 2005, déléguées à nouveau aux juges suppléants du Tribunal.

2.2.9.4 Conciliations ordinaires

	2004	2005	2006
Solde début	882	769	587
Entrées	968	1'057	988
Total	1'850	1'826	1'575
Sorties	1'081	1'239	1'074
Solde fin	769	587	501
Affaires conciliées	47	37	50
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.10</i>	<i>1.17</i>	<i>1.09</i>

La légère baisse constatée (- 6,5% par rapport à 2005) s'explique logiquement par l'augmentation de la part des affaires de famille, soustraites à une tentative de conciliation, par rapport à l'ensemble des affaires déposées.

Le taux d'affaires conciliées (4,7%) reste confidentiel, malgré une légère hausse.

2.2.9.5 Chambre commerciale

	2004	2005	2006
Solde début	553	607	540
Entrées	4'320	4'238	4'298
Total	4'873	4'845	4'838
Sorties	4'266	4'305	4'184
Solde fin	607	540	654
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>1.02</i>	<i>0.97</i>

Faillites prononcées

	2004	2005	2006
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	1'323	1'483	1'414

Le nombre de requêtes de faillite ne diminue pas, augmentant même légèrement (1,4%) par rapport à 2005, ce malgré une modification de la pratique de la chambre commerciale.

Depuis le 1er mai 2006, celle-ci réclame en effet, en plus de l'émolument de mise au rôle et comme la loi en prévoit la possibilité, d'entrée de cause à la partie requérante, le paiement d'une avance des frais de l'Office des faillites.

2.2.9.6 Présidence

	2004	2005	2006
Mesures provisionnelles	320	293	290
Ordonnances de séquestre	385	330	384
Oppositions à séquestre	141	158	138
Causes gracieuses	91	79	79
Total	937	860	891

Relative stabilité dans ce secteur.

2.2.9.7 Commissions rogatoires

	2004	2005	2006
	58	65	93

On observe en ce domaine une très sensible augmentation par rapport aux années précédentes, sans qu'une cause précise puisse être déterminée.

2.2.10 L'Assistance juridique*Nombre de nouveaux dossiers d'Assistance juridique*

	2004	2005	2006
Civiles et administratives	3'158	3'305	3'105
Pénales	1'444	1'481	1'578
Total	4'602	4'786	4'683

Pour l'assistance civile et administrative : baisse de 6,05 % par rapport à 2005; pour l'assistance pénale : augmentation de 6,55 %.

Nombre de demandes traitées

	2004	2005	2006
Civiles et administratives	3'952	4'034	4'017
Pénales	1'655	1'658	1'809
Total	5'607	5'692	5'826

Pour l'assistance civile et administrative : baisse de 0,42 % par rapport à 2005; pour l'assistance pénale : augmentation de 9,11 %.

*Octroi (avec les partiels)**

	2004	2005	2006	2004 (en %)	2005 (en %)	2006 (en %)
Civiles et administratives	2'897	2'811	2'777	73,3	69,7	69,1
Pénales	1'435	1'402	1'527	86,7	84,6	84,4
Total	4'332	4'213	4'304	77,3	74,0	73,9

** Plusieurs décisions pouvant être prises dans un seul et même dossier AJ, ces chiffres sont à mettre en rapport avec le nombre de demandes traitées et non pas avec le nombre de nouveaux dossiers.

Refus

	2004	2005	2006	2004 (en %)	2005 (en %)	2006 (en %)
Civiles et administratives	* 975	1'127	1'141	24,7	27,9	28,4
Pénales	185	213	247	11,2	12,8	13,7
Total	1'160	1'340	1'388	20,7	23,5	23,8

* civiles seulement

Taxations

	2004	2005	2006
Civiles et administratives	* 4'762'443.-	5'343'069.-	5'448'161.-
Pénales	2'292'652.-	3'041'560.-	3'103'716.-
Total	7'055'094.-	8'384'629.-	8'551'877.-

* civiles seulement

Émoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2004	2005	2006
Cour de justice	239'460.-	434'735.-	268'318.-
Tribunal de 1ère instance	912'905.-	1'059'223.-	986'234.-
Prud'hommes		2'000.-	5'380.-
Tribunal administratif			14'480.-
Tribunal de police			7'397.-
Justice de paix	6'745.-	660.-	6'772
Total	1'159'110.-	1'496'618.-	1'288'581.-

Coût moyen d'un dossier

	2004	2005	2006
Civil et administratif	2'455.-	2'492.-	2'709.-
Pénal	1'733.-	2'179.-	2'142.-
Moyenne	2'102.-	2'369.-	2'472.-

Coût total (taxations et émoluments)

	2004	2005	2006
Civiles et administratives		6'839'686.-	6'729'345.-
Pénales		3'041'560.-	3'111'113.-
Total		9'881'246.-	9'840'458.-

2.2.11 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	930	1'174	1'237
Entrées	2'473	2'750	2'234
Total	3'403	3'924	3'471
Sorties	2'229	2'687	2'469
Solde fin	1'174	1'237	1'002
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	0.90	0.98	1.11

Le Tribunal de police constate une baisse du nombre des affaires nouvelles enregistrées en 2006 (-18,76%) ainsi que du nombre d'affaires jugées, mais dans une moindre mesure (-11,54%). En revanche, la proportion entre les dossiers sortis et les dossiers entrés a poursuivi sa courbe ascendante, passant de 90% en 2004 à 98% en 2005 et à 110% en 2006, ce qui entraîne une légère diminution du stock de dossiers restant à traiter.

2.2.12 La Juridiction des baux et loyers

2.2.12.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CCBL)

Section des conciliations

	2004	2005	2006
Solde début	2'072	2'470	2'578
Entrées	5'158	4'917	4'932
Total	7'230	7'387	7'510
Sorties	4'760	4'809	4'817
Solde fin	2'470	2'578	2'693
Taux de sorties(S/E)	0.92	0.98	0.98

Le nombre de nouveaux dossiers entrés est stable par rapport à 2005. Le taux de sortie est resté identique. En revanche, le solde au rôle à la fin de la période est en légère augmentation.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2004	2005	2006
Dossiers B	1'043	1'126	1'313
Dossiers L	1'441	1'193	875
Dossiers CG	157	191	193
Dossiers D	717	831	845
Dossiers E	1'715	1'500	1'614
Dossiers L77	85	76	90

Note : B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Depuis 2004, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B) sont en constante augmentation (+ 7,9% en 2005, + 16,6% en 2006). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Commission doit les traiter à la fois sous l'angle de la conciliation puis, dans un deuxième temps, sous l'angle de la décision, ce qui représente un surcroît important d'audiences (soit environ 35 jours par an¹) et de tâches administratives pour le greffe, d'où la proposition de la présidence aux autorités concernées (voir ci-après ch. 2.2.9.1.d, let. a).

Les procédures en validation de consignation (dossiers CG) et les dossiers divers (dossiers D) sont demeurés stables. Par contre, les dossiers en fixation de loyer (dossiers L) accusent une diminution régulière (- 17,2% en 2005 et - 26,7% en 2006), le taux hypothécaire n'ayant pas évolué. Les procédures en évacuation (dossiers E) connaissent à nouveau une augmentation (+ 7,6%).

Le taux de conciliation est de 35,4% en 2006, compte tenu des affaires retirées en audience. Il est calculé de la manière suivante : (nombre d'affaires conciliées + affaires retirées en audience) x 100 / affaires conciliées + affaires retirées en audience + affaires non conciliées + décisions). Ce pourcentage est relativement stable depuis 1999, malgré l'explosion des dossiers en contestation de congé. Le taux de conciliation par matière a été le suivant : dossiers B : 44%; dossiers CG : 42,5%; dossiers D : 25,2%; dossiers E : 18,5%; dossiers L : 55,8%; dossiers L77 : 95,1%.

A propos des requêtes en évacuation, leur nombre représente un volume d'audiences important sans que, la plupart du temps, les locataires ne se présentent. Il en résulte une perte de temps et d'énergie, tant au niveau des audiences que sur le plan administratif, d'où la proposition de la présidence aux autorités concernées (voir ci-après ch. 2.2.9.1.d, let. a).

¹ Sur 270 dossiers de plus (1313 - 1043), environ 120 ont été conciliés, ce qui représente 60 heures, et 150 ont fait l'objet d'une décision après conciliation, ce qui représente 225 heures : total : 285 heures, soit 35 jours de plus d'audiences par an.

Section des décisions

Depuis 2005, le nombre de causes soumises à la section des décisions est en hausse. En 2005, cette dernière a rendu 242 décisions (+ 20% par rapport à 2004). En 2006, elles étaient au nombre de 310 (+ 28,1% par rapport à 2005), dont 241 en matière de congé et 67 en matière de consignation de loyer. Sur ce chiffre, 206, soit 66,45%, ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (166 en matière de congé et 40 en matière de consignation de loyer).

C'est donc, depuis deux ans, une augmentation de 48% du nombre de décisions rendues que la Commission a absorbé, raison pour laquelle elle a demandé, avec l'appui des milieux intéressés, une unité de travail supplémentaire en 2006. Or, non seulement cette unité lui a été refusée, mais deux unités de travail supplémentaires et un apprenti ont fait défaut, suite à diverses circonstances (plend, maladies).

Section des affaires sociales

Compte tenu des modifications législatives relatives aux accords de rattrapage, tant la section des conciliations que la section des affaires sociales, ont été amenées à encourager et conclure ce genre d'accord. Sur 1'564 procédures d'évacuation pour défaut de paiement de loyer (art. 257d CO) sorties en 2006, 139 ont donné lieu à des procès-verbaux entérinant des accords de rattrapage, soit 9%, comme en 2005. 72 d'entre elles (soit 4,6% des procédures) ont été couronnées de succès (27 remises en vigueur exprès du bail, 40 retraits de demandes en évacuation avant l'audience et 5 en audience, impliquant la remise en vigueur implicite du bail), tandis que 67 ont été déclarées par la suite non conciliées. C'est en raison de ce très faible score que la présidence estime inutile de faire passer quelque 1'500 procédures en conciliation avant d'être traitées devant le Tribunal des baux et loyers. Il suffirait, le cas échéant, de renforcer le juge des évacuations de 2 assesseurs pour procéder en une seule fois, avec la même efficacité et les mêmes garanties pour les locataires, à la mise en œuvre de ces accords et, le cas échéant, à leur renvoi devant la section des affaires sociales. Il n'en résulterait aucun frais, car les dépenses nouvelles, en jetons de présence au tribunal des baux et loyers (TBL), seraient compensées par les économies nouvelles à la CCBL.

Autres activités

a) Renforcement de la CCBL

La diminution du personnel, conjuguée à l'augmentation des affaires en décision, a occasionné un retard inadmissible dans les délais de convocation, qui est de l'ordre de 5 mois au moins dans les affaires ordinaires et de 3 mois au moins dans les affaires d'évacuations. Il en est résulté plusieurs plaintes adressées respectivement à la CBL, au Département des Institutions et au Conseil Supérieur de la Magistrature, ainsi que plusieurs menaces de saisir le Tribunal fédéral pour déni de justice.

Cette situation alarmante a été signalée à plusieurs reprises tout au long de l'année 2006, tant au Département des Institutions qu'au Président de la Commission de gestion.

Par ailleurs, les propositions de modifications de la LCCBL, présentées par la CBL le 1^{er} semestre 2006 avec l'appui des milieux intéressés, approuvées par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, sont en mains du Conseil d'Etat. Ces mesures seraient, de toute manière, largement insuffisantes pour contrer les effets dévastateurs entraînés par le manque de personnel et l'augmentation des affaires en décision.

C'est en raison de ces nouveaux facteurs que la présidence a soumis, le 15 décembre 2006, à l'intention tant du Conseil d'Etat que du Pouvoir judiciaire, des demandes plus drastiques tendant à la fois à remplacer et à compléter le personnel pour éviter que la situation ne continue à se péjorer et pour ramener les délais de convocation à 2 mois, selon la norme du projet du code de procédure civile suisse (P-CPC art. 200, al. 1), et des propositions tendant à modifier la LPC (art. 426, al. 1) et la LCCBL (art. 5, al. 5 et 8, al. 6), dans le but d'améliorer le temps d'écoute pendant les audiences, et, partant, de favoriser le déroulement conciliatoire, en consacrant à l'écoute des justiciables un temps compatible avec le respect qu'on doit leur porter, étant précisé que ces propositions ont également été soumises aux milieux intéressés pour préavis.

b) Projet de code de procédure civile suisse (CPC)

Les propositions des autorités de conciliation de plusieurs cantons romands, suite à l'avant-projet du code de procédure civile suisse (CPC), ont trouvé leur écho dans le texte du projet figurant dans le

Message du Conseil fédéral du 28 juin 2006, en particulier aux articles 199 et suivants. L'obligation de rendre des jugements a bien heureusement été abolie (cf. art. 207 et 209), ce qui va permettre à la conciliation de s'épanouir dans des conditions optimales.

c) *Médiations*

En 2006, 35 propositions de médiation ont été faites par 3 magistrats sur les 7 que comporte la Commission. Sur celles-ci, une proposition a été acceptée, de sorte que les parties sont entrées en médiation, laquelle a abouti à un accord qui a été homologué. 3 propositions sont encore demeurées sans réponse, tandis que d'emblée, 31 refus d'entrer dans le processus ont été manifestés.

Cette situation n'est guère étonnante, dans la mesure où la gestion des conflits (avec ses techniques nouvelles de négociation raisonnée, d'écoute active, de communication non violente, etc.) ne fait pas l'objet d'un enseignement et d'une formation obligatoires pour les futurs avocats et magistrats, que ce soit au sein de l'Université ou des futures écoles d'avocature et de magistrature.

Cette constatation rejoint celle que l'on peut faire au sujet des médiations familiales.

2.2.12.2 Le Tribunal des baux et loyers (TBL)

Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	1'558	1'438	1'182
Entrées	2'221	2'112	2'252
Total	3'779	3'550	3'434
Sorties	2'341	2'368	2'259
Solde fin	1'438	1'182	1'175
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.05</i>	<i>1.12</i>	<i>1.00</i>

Le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle (entrées) a légèrement augmenté en 2006 (140 affaires en plus) et reste supérieur à 2'000, ce qui dénote la nécessité de stabiliser la 5^{ème} Chambre du Tribunal qui fonctionne depuis plusieurs années avec des juges suppléants. La diminution du nombre d'affaires traitées s'explique essentiellement par des difficultés organisationnelles au sein d'une des Chambres du Tribunal.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) *Baux (contestations de congé par le locataire)*

	2004	2005	2006
Solde début	268	266	250
Entrées	245	260	317
Total	513	526	567
Sorties	247	276	289
Solde fin	266	250	278
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.01</i>	<i>1.06</i>	<i>0.91</i>

b) *Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)*

	2004	2005	2006
Solde début	345	274	217
Entrées	248	305	249
Total	593	579	466
Sorties	319	362	311
Solde fin	274	217	155
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.29</i>	<i>1.18</i>	<i>1.25</i>

Evacuations (pour défaut de paiement)

	2004	2005	2006
Solde début	245	247	202
Entrées	1'217	959	1'013
Total	1'462	1'206	1'215
Sorties	1'215	1'004	1'040
Solde fin	247	202	175
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.05</i>	<i>1.03</i>

c) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2004	2005	2006
Solde début	12	25	12
Entrées	87	64	81
Total	99	89	93
Sorties	74	77	76
Solde fin	25	12	17
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.85</i>	<i>1.20</i>	<i>0.94</i>

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations...)

	2004	2005	2006
Solde début	675	622	498
Entrées	450	493	539
Total	1'125	1'115	1'037
Sorties	503	617	487
Solde fin	622	498	550
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.12</i>	<i>1.25</i>	<i>0.90</i>

Le nombre de procédures nouvelles a augmenté dans toutes les matières, hormis celles concernant les fixations de loyers qui sont en nette diminution (- 19,5%). Exception faite des procédures en fixation de loyer, qui accusent une légère hausse, les taux de sortie de tous les types de procédure sont en diminution.

2.2.13 La Juridiction des prud'hommes

En 2006, l'événement qui a marqué la Juridiction des prud'hommes restera, sans aucun doute, le début d'une nouvelle législature. En effet, 383 juges prud'hommes ont été élus et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat le 27 février 2006. Pour les collaborateurs et collaboratrices du greffe de la Juridiction, cette Election a impliqué un travail important et intense qui a finalement permis à tous les tribunaux de fonctionner dans leurs nouvelles compositions dès le 1^{er} mars 2006.

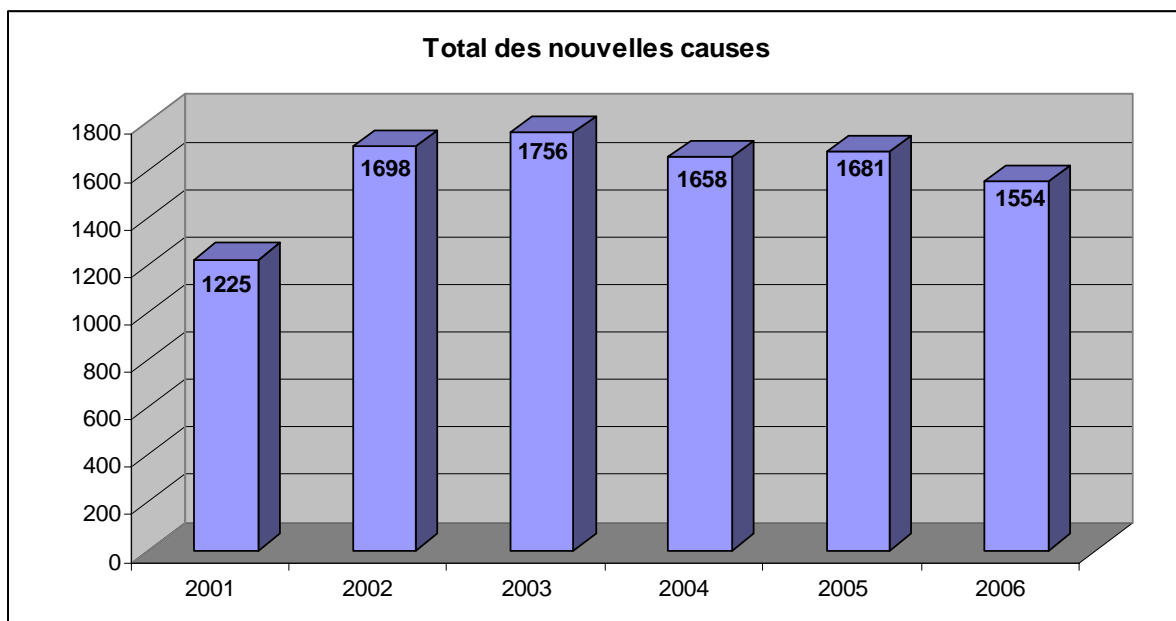
Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	1'164	* 970	873
Entrées	1'658	1'683	1'554
Total	2'822	2'653	2'427
Sorties	1'634	1'780	1'607
Solde fin	1'188*	873	820
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.06</i>	<i>1.03</i>

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le "solde fin 2004" et le "solde début 2005"

1'554 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2006, contre 1'683 en 2005. On constate ainsi une légère baisse (- 7,66%) des nouvelles affaires portées devant la juridiction. L'année 2006 confirme une stabilisation du nombre de nouvelles causes depuis 2003. En effet, si en 2002, le taux de nouvelles affaires était de + 38,6% par rapport à 2001, il était :

- en 2003 de + 3,4% par rapport à 2002
- en 2004 de - 5,6% par rapport à 2003
- en 2005 de + 1,38% par rapport à 2004
- en 2006 de - 7,66% par rapport à 2005.



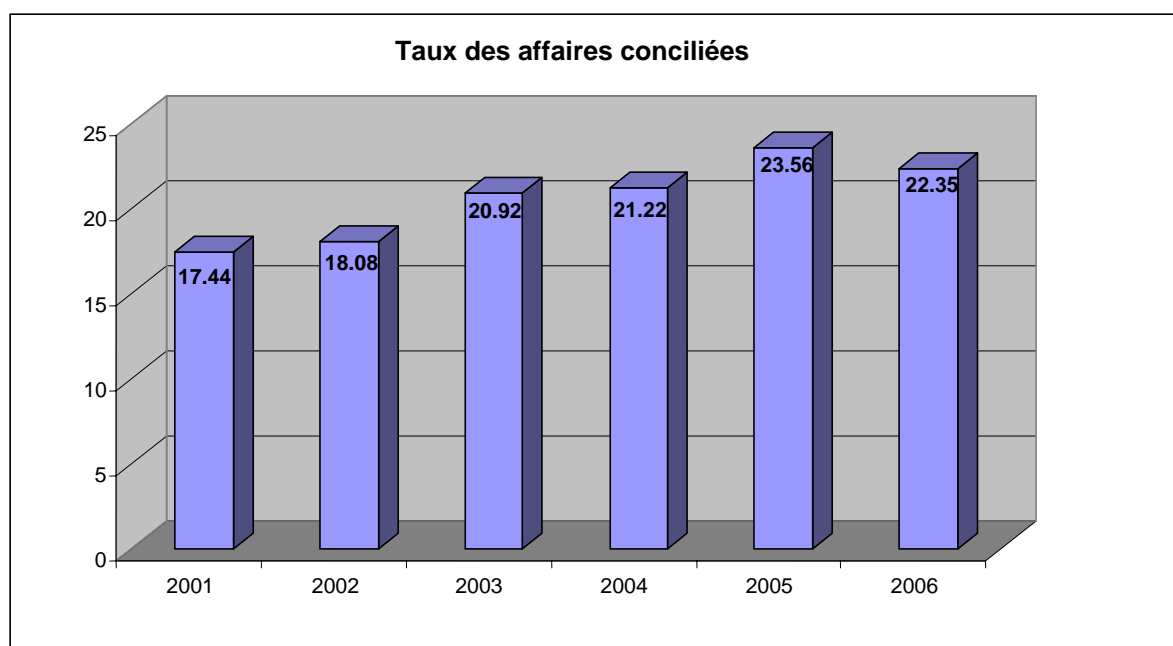
Si l'on compare les résultats de l'année 2001 à 2006, l'augmentation globale demeure encore de près de + 30%.

2.2.13.1 Conciliation

En 2006, 1'424 causes ont été inscrites en conciliation, dont 224 reportées de 2005. Le nombre de nouvelles affaires inscrites au rôle de la conciliation s'élève à 1'200 contre 1'309 en 2005, ce qui représente une diminution de 9,08%.

1'221 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois au tribunal ou à la cour d'appel.

Le taux des affaires conciliées est de 22,35% (soit 273 causes conciliées). Ce résultat est relativement stable (23,56% en 2005, 21,22% en 2004, 20,92% en 2003, 18,08% en 2002).



23 causes ont été jugées (67 en 2005, 31 en 2004, 15 en 2003 et 12 en 2002). En outre, 200 causes (211 en 2005) ont été retirées, rayées ou jointes.

En résumé, sur 1'221 causes sorties du rôle de la conciliation en 2006, 496 sont définitivement sorties du rôle de la juridiction des prud'hommes, soit 40,62% (contre 45,11% en 2005).

725 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été directement renvoyée à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP. 203 causes sont reportées à l'année suivante, dont 34 suspendues.

1'401 audiences de conciliation ont été tenues en 2006.

	2004	2005	2006
Solde début	348	* 206	224
Entrées	1'272	1'309	1'200
Total	1'620	1'515	1'424
Sorties	1'357	1'291	1'221
Solde fin	263*	224	203
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.06</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le "solde fin 2004" et le "solde début 2005"

2.2.13.2 Tribunaux

En 2006, 1'236 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'358 en 2005, 1'466 en 2004, 1'434 en 2003 et 1'296 en 2002), dont 487 reportées de 2005. En conséquence, ce sont 749 nouvelles causes qui ont été inscrites au rôle.

752 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2006 (859 en 2005), dont 58 par conciliation ou jugement-accord (7,71% contre 6,86% en 2005).

Les tribunaux ont rendu en 2006, 193 ordonnances préparatoires (164 en 2005), 435 jugements contradictoires au fond (474 en 2005), 127 jugements par défaut (111 en 2005) et 4 jugements incidents (6 en 2005).

132 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction.

484 causes sont reportées à l'année suivante (225 en 2005), dont 74 ont été suspendues (77 en 2005).

Enfin, il est constaté que les tribunaux des prud'hommes "sortent" autant d'affaires qu'il en entre.

Les tribunaux ont tenu 1'260 audiences.

	2004	2005	2006
Solde début	636	595*	487
Entrées	830	763	749
Total	1'466	1'358	1'236
Sorties	773	871	752
Solde fin	693*	487	484
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.93</i>	<i>1.14</i>	<i>1.00</i>

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le "solde fin 2004" et le "solde début 2005"

2.2.13.3 Cour d'appel

En 2006, 335 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (401 en 2005), dont 163 reportées de 2005 (171 en 2005). Le nombre de nouvelles causes inscrites au rôle de la Cour d'appel s'élève à 172 en 2006 contre 230 en 2005. Le nombre d'appels est ainsi en constante baisse depuis 2004.

218 causes sont sorties du rôle (242 en 2005), dont 11 par conciliation ou arrêt-accord (contre 12 en 2005), ce qui représente 5,04% des causes (4,95% en 2005).

En 2006 ont été rendus 184 arrêts contradictoires, 1 arrêt incident, 22 ordonnances préparatoires (23 en 2005) et 12 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (18 en 2005). 11 appels ont été déclarés irrecevables (contre 15 en 2005).

Sur 184 arrêts contradictoires au fond, 45,10% des jugements ont été totalement confirmés (46,19% en 2005), 3,26% ont été annulés et renvoyés au tribunal (contre 4,06 en 2005) et 51,64% ont été réformés

(contre 49,74%), en tout ou partie. Le nombre de jugements réformés doit toutefois être relativisé, la Cour d'appel préférant annuler un jugement dans son intégralité, même s'il est réformé sur un point, parfois même de détail.

117 causes ont été reportées à l'année suivante contre 159 en 2005.

La Cour d'appel a tenu 228 audiences en 2006.

	2004	2005	2006
Solde début	181	* 171	163
Entrées	258	230	172
Total	439	401	335
Sorties	213	238	218
Solde fin	226*	163	117
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.82</i>	<i>1.03</i>	<i>1.26</i>

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le "solde fin 2004" et le "solde début 2005"

2.2.13.4 Tribunal fédéral

En 2006, 28 recours en réforme ont été interjetés devant le Tribunal fédéral, contre 30 en 2005.

Le Tribunal fédéral a rejeté 17 recours, en a admis 1, 2 ont été déclarés irrecevables, 1 recours en réforme a été rayé du rôle et 1 retiré. 6 recours en réforme ont été reportés à 2007.

En 2006, 13 recours de droit public ont été interjetés devant le Tribunal fédéral (12 en 2005).

Le Tribunal fédéral a admis 1 recours de droit public, en a rejeté 6. 1 recours a été déclaré irrecevable. 5 recours ont été reportés à 2007

2.2.13.5 Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg

En 2006, 11 causes ont été inscrites au rôle de la Commission dont 1 a été reportée en 2007.

Sur 95 causes introduites entre 1998 et 2006, 87, soit 91,57%, concernent des rapports de droit privé, et 8, soit 8,43%, des rapports de droit public. 10 causes introduites en 2006 concernaient des rapports de droit privé, 1 des rapports de droit public.

Le nombre de causes introduites est stable depuis 2004. Alors qu'il était en constante augmentation jusqu'en 2003 (21 causes), il est tombé à 11 causes en 2004, puis s'est maintenu à 10 causes en 2005.

	2004	2005	2006
Solde début	1	1	1
Entrées	10	11	11
Total	11	12	12
Sorties	10	11	11
Solde fin	1	1	1
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>

2.2.14 Le Tribunal tutélaire

En 2006, le nouveau Conseil d'Etat a décidé une réorganisation du Service du tuteur général et du service de Protection de la jeunesse, donnant naissance au Service des tutelles d'adultes (STA, rattaché au Département de la solidarité et de l'emploi) et au Service de protection des mineurs (SPMI, rattaché au Département de l'instruction publique). Le Tribunal tutélaire et la direction des systèmes d'information (DSI) du Pouvoir judiciaire ont dû effectuer un travail important pour réattribuer les quelque 6"700 dossiers concernés par ces changements. C'est pourquoi en 2006, tant le nombre des mesures prises et levées que le nombre des nominations de mandataires tutélaire subissent une distorsion importante.

	2004	2005	2006
Dossiers ouverts	2'186	1'973	1'710
Mesures prises	4'469	4'784	9'726
Mesures levées	1'411	1'611	8'280
Dossiers en cours	6'693	6'898	6'969

Le nombre de nouveaux dossiers est en forte baisse depuis 2 ans : - 13% comparé à 2005 et - 22% comparé à 2004. En particulier, en 2006, bien que les nouvelles procédures concernant des adultes aient augmenté de 9% (699 contre 643 en 2005), on constate une nette diminution des procédures concernant des enfants (- 24%, soit 1'006 dossiers en 2006 contre 1'322 en 2005).

Cette baisse s'explique notamment par la synergie créée au sein du SPMI entre les anciens Services de protection de la jeunesse et du Tuteur général. De plus, depuis novembre 2006, par souci de gain de temps pour les greffiers, le Tribunal tutélaire n'ouvre un dossier pour les enfants nés hors mariage que si une mesure de curatelle de paternité est instaurée ou si une convention est soumise au tribunal par les parents.

Cependant, le nombre total des dossiers en cours augmente régulièrement au fil des ans, pour frôler les 7'000 dossiers, soit une hausse de 20% par rapport aux 5'775 dossiers dénombrés en 2002. En 2006, cette augmentation est uniquement imputable aux procédures concernant des adultes.

En 2006, 51 attributions d'autorité parentale conjointe ont été prononcées, contre 56 en 2005, 45 en 2004 et 33 en 2003. Les procédures portant sur la modification des relations personnelles se montent à 247. Ces procédures ont augmenté de plus de 100% en cinq ans (126 en 2001, 188 en 2002, 208 en 2003, 245 en 2004 et 264 en 2005).

13 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2006 contre 12 en 2005 et 11 en 2004, et 1 pour des enfants mineurs contre 4 en 2005 et 5 en 2004.

	2004	2005	2006
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	252	234	1'508
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'419	1'388	6'695
Retraits de garde	77	65	52

Le nombre réel de nouvelles tutelles et de curatelles est difficile à évaluer pour 2006 (voir la remarque liminaire).

2.2.15 La Justice de Paix

2.2.15.1 Dossiers successoraux

	2004	2005	2006
Décès enregistrés	3'166	3'325	3'345
Testaments déposés	962	941	946
Répudiations	1'665	1'718	1'650
Faillites requises	520	514	555
Dossiers successoraux complexes	306	229	274

Après une diminution en 2002 et 2003 du nombre de liquidations de successions par voie de faillite, ce chiffre est remonté depuis 2004.

Les dossiers successoraux complexes comprennent essentiellement les administrations d'office (dont le nombre avait baissé de 30 % en 2005), ainsi que les requêtes de bénéfice d'inventaire et les demandes d'inventaire civil.

2.2.15.2 Conciliations obligatoires

	2004	2005	2006
Solde début	629	465	740
Entrées	2'211	2'018	2'166
Total	2'840	2'483	2'906
Sorties	2'375	1'743	2'261
Solde fin	465	740	645
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.07</i>	<i>0.86</i>	<i>1.04</i>

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de Paix est remonté de 7% en 2006, pour atteindre les niveaux constatés jusqu'en 2004.

Le nombre d'affaires conciliées (196) reste stable autour de 9% du total des demandes introduites.

L'autorisation d'introduire par devant le Tribunal de première instance a été accordée dans 338 affaires non conciliées. Près de la moitié des cas (162 affaires), soit 48%, a été introduite devant le Tribunal de première instance.

1368 jugements ont été rendus, dont 90% (1'228) par défaut.

Le solde de dossiers en cours reste relativement important à fin 2006, malgré les efforts consentis pour sortir de la phase critique traversée en 2005.

2.2.15.3 Conciliations volontaires

	2004	2005	2006
Solde début	3	3	3
Entrées	2	2	0
Total	5	5	3
Sorties	2	2	3
Solde fin	3	3	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ n'a cessé de baisser depuis plusieurs années. Aucune nouvelle demande n'a été introduite en 2006 et il ne reste aucune affaire en cours.

Par ailleurs, aucune conciliation, opérée par les maires et les adjoints des communes en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix au cours de ces 5 dernières années.

2.2.15.4 Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2004	2005	2006
Solde début	5	8	11
Entrées	10	7	16
Total	15	15	27
Sorties	7	4	13
Solde fin	8	11	14
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.70</i>	<i>0.57</i>	<i>0.81</i>

Selon la loi sur l'exercice des professions de la santé (K 3 05) et l'article 11A LOJ (E 2 05), la Justice de paix est compétente pour trancher les litiges entre les professionnels de la santé et leurs patients à propos de notes d'honoraires dont le montant n'excède pas Fr. 8'000.-, le cas échéant, après avoir élucidé les faits contestés. Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le Juge de paix doit instruire est en hausse sensible en 2006. Sur les 13 procédures jugées en 2006, 7 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire.

2.2.15.5 Loi sur les violences domestiques

La nouvelle loi sur les violences domestiques (F 1 30) permet à la personne faisant l'objet d'une mesure d'éloignement administratif, prononcée par un officier de police et d'une durée excédant 48 heures, d'en faire examiner la légalité et la proportionnalité par la Justice de paix. La Justice de paix est saisie d'office, lorsqu'un éloignement de plus de 8 jours est prononcé. Depuis l'entrée en vigueur de la loi en novembre 2005, le Juge de paix a été saisi d'une seule affaire.

2.2.16 Le Tribunal de la jeunesse

	2004	2005	2006
En cours au 1 ^{er} janvier	709	694	800
Affaires nouvelles	1'974	2'024	1'900
Total	2'593	2'605	2'700
Affaires jugées	650	615	623
Total des sorties	1'899	1'805	1'870
Solde fin	694	800	830
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.96</i>	<i>0.89</i>	<i>0.98</i>

Le nombre total des causes (2'605 en 2005 contre 2'700 en 2006) et celui des nouvelles procédures (2'024 en 2005 contre 1'900 en 2006) démontrent, avec des variations minimales, que le nombre de procédures pénales demeure stable.

Le nombre des détentions préventives a par contre légèrement diminué, ce qui est réjouissant. Toutefois, le Tribunal de la jeunesse n'a plus l'autorisation, depuis mai 2006, de placer des mineur-e-s à Champ-Dollon ou à la Maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc avec pour conséquence que 6 cellules ont dû être aménagées à La Clairière avec des lits superposés pour obtenir un effectif de 20 places en préventive au lieu des 14 prévues. Le taux d'occupation du secteur préventif s'est ainsi situé entre 83 et 133 % selon les indications données par La Clairière.

A noter que le nouveau droit pénal des mineurs prévoit la possibilité de recourir contre toutes les décisions du/de la juge pendant l'instruction. Cette innovation entraînera très certainement un allongement de la durée des procédures, avec pour corollaire un risque de détention préventive plus longue.

Les observations en milieu fermé ont légèrement diminué, mais ce constat résulte du fait que les mineur-e-s dépassent fréquemment les trois mois usuels d'observation à La Clairière, en raison des investigations approfondies et des expertises psychiatriques que les juges ordonnent, sans parler des difficultés pour leur trouver une place disponible dans des institutions adaptées à leurs besoins. Il en résulte que des mineur-e-s, en situation de grande détresse, doivent souvent attendre, voire même rester en détention préventive, jusqu'à ce qu'une place se libère dans le secteur des observations (16 places maximum).

Le taux d'occupation du secteur observation est en moyenne de 96%. On peut évaluer à une vingtaine le nombre de jeunes n'ayant pas trouvé de place disponible cette année.

Parallèlement, on relève une nette augmentation des mesures éducatives et des sanctions sous forme de prestations en travail, confirmant la tendance observée ces dernières années du besoin toujours plus grand des jeunes délinquants d'être cadrés et sanctionnés par des prestations en travail dont le caractère éducatif est manifeste.

A noter encore une augmentation des placements institutionnels de 45 en 2005 à 50 en 2006, liée à la complexité et gravité des cas traités par la juridiction. Les cinq placements supplémentaires ont bien entendu une incidence importante sur le budget du Tribunal de la jeunesse, chaque placement en dehors de Genève générant un coût de l'ordre de Fr. 200'000.- par année, selon l'institution choisie ou, souvent, en fonction des places disponibles.

Enfin, on relèvera que le Tribunal de la jeunesse a organisé en septembre 2006, avec l'appui des Services centraux du Pouvoir Judiciaire, le 75^{ème} Congrès de la Société suisse de droit pénal des mineurs, réunissant pendant trois jours à Genève, 150 magistrat-e-s et professionnels de l'éducation sur le thème du chômage et la délinquance des jeunes.

2.2.17 Le Ministère public

2.2.17.1 Statistiques globales

	2004	2005	2006
Solde début	4'370	4'656	4'260
Entrées	19'403	20'845	19'706
Total	23'773	25'501	23'966
Sorties	19'117	21'241	21'284
Solde fin	4'656	4'260	2'682
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>1.02</i>	<i>1.08</i>

2.2.17.2 Détail des opérations

	2004	2005	2006
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	14'922	14'800	14'788
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'380	1'489	1'621
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	2'405	3'879	2'531
TOTAL DES NOUVELLES PROCEDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	18'707	20'168	18'940
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	4'370	4'656	4'260
TOTAL DES PROCEDURES	23'077	24'864	23'200
Ouvertures d'informations	2'635	2'664	2'794
Ordonnances de condamnation	3'112	3'407	3'306
Renvois au Tribunal de police	1'859	2'065	1'540
Renvois à la Cour Correctionnelle	58	74	76
Renvois à la Cour d'assises	17	14	25
Renvois à d'autres autorités	873	830	1'687
TOTAL DE CES OPERATIONS	8'554	9'054	9'428
Classements avant instruction	10'752	11'287	10'884
Classements après instruction	534	481	508
TOTAL DES CLASSEMENTS	11'286	11'768	11'392
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	2'144	2'081	5'157

En 2006, globalement, le nombre de procédures nominatives et contre X enregistrées au Parquet du Procureur général a continué sa progression (elles sont passées de 16'289 en 2005 à 16'409 en 2006). Le volume de procédures en conversion d'amendes a par contre considérablement baissé (-34,8%). La diminution de ce dernier type de procédures engendre une baisse du nombre total de procédures enregistrées au Parquet.

Il doit malheureusement être relevé une augmentation des procédures ouvertes pour violation du devoir d'assistance ou d'éducation (+ 21,6%), viol (+ 13,5%), conduite en Etat d'ébriété (+ 13,7%) et lésions corporelles par négligence (+ 8,2%).

Ainsi que c'était déjà le cas en 2005, le nombre de procédures traitées dépasse celui des procédures entrées (taux de sortie 1,08).

S'agissant des ordonnances de condamnation rendues par le Parquet, leur nombre a légèrement reculé (- 3%), étant observé que la tendance était à la hausse depuis 2003.

On relève une baisse notable des procédures transmises au Tribunal de police (- 25,4%). Les oppositions à contravention représentent une part importante des dossiers renvoyés par-devant cette juridiction (46,2%). Pour le reste, le Parquet a essentiellement saisi le Tribunal de police de procédures du chef de violation de l'obligation d'entretien (19,2%), d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants (8,9%) et de détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (6,7%).

Parallèlement, on note une augmentation considérable des renvois en Cour d'assises (+ 78% par rapport à 2005) et une très légère progression des renvois en Cour correctionnelle avec et sans jury (+ 2,7% par rapport à 2005). Le nombre de dossiers renvoyés devant ces deux juridictions dépasse, pour la première fois au cours de la dernière décennie, la centaine de cas.

Les renvois en Cour d'assises concernent des homicides (consommés et tentés), des infractions de nature sexuelle à l'encontre d'adultes et d'enfants, des brigandages et un dossier en matière de stupéfiants.

S'agissant des renvois en Cour correctionnelle (avec ou sans jury), ils touchent essentiellement à des infractions de nature sexuelle à l'encontre d'adultes et d'enfants, à des infractions relevant de la criminalité économique, des brigandages, des cambriolages et des incendies intentionnels.

L'amplification des renvois des procédures à d'autres autorités (+ 103,3%) trouve son origine dans le fait que les procédures de conversions d'amende ont été temporairement renvoyées au Service des contraventions, étant donné l'imminente entrée en vigueur du nouveau droit.

L'augmentation très importante (+ 147,8%) des procédures non pénales (PG) est liée à l'inscription des nouvelles procédures concernant l'ADN.

L'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal a nécessité des efforts particuliers du Parquet, tant au niveau de la formation des magistrats, des juristes et des collaborateurs que de l'adaptation des outils informatiques au nouveau droit.

Deux magistrats ont été absentes pendant quelques mois en hiver 2006. La juridiction a ainsi temporairement fonctionné en effectif réduit, avec l'appui d'une secrétaire-juriste auxiliaire. En 2006, le Parquet a encore dû compter sur le travail fourni par cinq personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi et une personne au bénéfice du RMCAS afin de pouvoir mener à bien sa mission.

2.2.17.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2004	2005	2006
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	824	792	785
Causes en cours au début de l'année	805	835	761
TOTAL	1'629	1'627	1'546
Audiences convoquées	689	783	675
Jugements exécutés :			
- par la force publique	113	137	93
- par abandon des lieux	246	348	255
- volontairement	221	198	189
TOTAL	580	683	537
Requêtes retirées	214	183	195
Causes restant en cours	835	761	814
- dont suspendues d'accord	331	260	209

La tendance à la baisse s'est légèrement poursuivie en 2006, s'agissant du nombre de requêtes en exécution de jugements d'évacuation (- 0,9%).

Le nombre d'audiences convoquées (- 13,8%) et de jugements exécutés (- 21,3%) a également diminué.

Parmi les 736 personnes convoquées, 437 se sont présentées (soit 59,4%) et 299 (soit 40,6%) ont été absentes. Pour ces dernières, l'issue a consisté, dans 77% des cas, en une évacuation immédiate. En revanche, plus de la moitié (soit 55,1%) des personnes présentes ont bénéficié d'une suspension de la procédure et 29,5% ont pu obtenir un délai, ce afin d'assurer une certaine stabilité dans une période de tension du logement.

Le montant global des arriérés allégués a considérablement baissé, passant ainsi de Fr. 9'130'996.- en 2005 à Fr. 5'988'302.- en 2006.

Trois ventes aux enchères publiques des biens entreposés au Dépôt de l'Etat et réalisées courant 2006 ont produit un montant de Fr. 121'000.-.

2.2.18 L'Instruction

2.2.18.1 Procédures pénales

	2004	2005	2006
Solde début	1'109	998	1'082
Entrées	2'740	2'776	2'918
Total	3'849	3'774	4'000
Sorties	2'851	2'692	3'014
Solde fin	998	1'082	986
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.05</i>	<i>0.97</i>	<i>1.03</i>

Après une baisse du nombre d'affaires en 2003, la situation s'était quasi stabilisée en 2004. Depuis c'est une augmentation régulière du nombre des dossiers confiés par le Parquet à l'Instruction (+ 6,5% entre 2004 et 2006, soit 178 affaires supplémentaires).

Le solde en fin d'année du nombre de procédures est en recul ces dernières années, se situant au seuil de 1000 contre les 1200 auparavant. Ainsi, de manière régulière, l'Instruction termine plus de procédures qu'elle n'en reçoit. L'effort fourni par le personnel et les Juges est conséquent.

2006 aura été une année particulièrement difficile et on ne saurait exiger de l'Instruction qu'elle perdure dans ses difficultés et surcharge. Si l'absence partielle de 2 juges d'instruction en 2006, équivalant à environ 1,5 charge (sur 15), a permis de constater les limites de l'appel aux suppléants, l'analyse de la situation des divers cabinets a permis de constater l'enlisement d'un lot de procédures face à l'allongement de la durée des enquêtes.

Les causes identifiées tiennent à la complexification croissante des procédures, à l'augmentation du nombre de participants par procédure (inculpés en bande, parties civiles, témoins), au nombre d'actes requis par les parties, au nombre de recours et contestations contre les décisions des Juges d'instruction, à la psychiatrisation et le nécessaire recours à de multiples experts en cours d'instruction, à la promulgation de nouvelles lois entraînant de nouvelles obligations procédurales et surtout à l'explosion du nombre de convocations.

Ainsi au fil des ans, tout prend plus de temps et les temps de parole sont de plus en plus longs. Par ailleurs, les Juges sont aussi dépendants de l'activité de tiers (police, experts, banques, services de l'Etat, qu'ils soient sociaux, médicaux ou autres) qui, visiblement, sont aussi en butte à des problèmes de surcharge.

2.2.18.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition.

	2004	2005	2006
Solde début	222	205	203
Entrées	386	360	368
Total	608	565	571
Sorties	403	362	381
Solde fin	205	203	190
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.04</i>	<i>1.01</i>	<i>1.04</i>

Il est rappelé que la grande majorité de ces dossiers sont constitués par des demandes d'actes d'enquête, à effectuer en Suisse, requis par des juges étrangers. Le nombre de procédures est relativement stable.

Également dans ce domaine, on constate une baisse des affaires en fin d'année, ce qui veut dire qu'ici aussi la juridiction a sorti plus d'affaires qu'elle n'en a reçues.

Un travail de plus en plus conséquent est requis par des magistrats étrangers qui n'hésitent pas à laisser le juge requis conduire les enquêtes locales sans lui donner de directives précises, ce qui suppose une étude approfondie du dossier étranger.

De plus, la jurisprudence du Tribunal Fédéral impose au fil du temps de plus en plus de règles de procédure qui tendent à compliquer le travail.

2.2.18.3 Activités des juges d'instruction

	2004	2005	2006
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'668	2'720	2'832
Commissions rogatoires reçues	384	349	358
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'471	2'541	2'633
Mandats d'amener décernés	147	105	144
Mandats d'amener exécutés	20	36	41
Mandats d'amener révoqués pour prescription	102	109	130
Recherche de lieu de séjour	0	0	0
Personnes convoquées	24'998	26'333	26'790
Demandes d'extradition	11	23	33
Détention fédérale	1	0	0
Ordonnances de condamnation	1'321	1'339	1'569

On relève dans ce tableau que l'ensemble des indicateurs est à la hausse par rapport à 2005.

En ce qui concerne les personnes arrêtées par un Juge d'instruction, on remarque qu'après une baisse substantielle en 2003 (- 491), leur nombre retrouve les niveaux des années 2000/2001 (env. 2'650). La forte criminalité de passage, agissant notamment en bande, en est assurément l'une des causes principales.

Le nombre de personnes convoquées en 2006 est à cataloguer parmi les records. A ces convocations s'ajoutent toutes les personnes qui se rendent à l'instruction pour rechercher des renseignements, consulter des procédures, chercher des copies, demander des droits de visite pour détenus, avoir des entretiens avec les Juges, etc. On peine à imaginer le travail d'intendance que cet accueil suppose.

Corollaire à l'augmentation des affaires, le nombre des ordonnances de condamnation est en hausse constante.

Les dossiers traités par les juges suppléants sont en nette augmentation, se situant à fin 2006 à 38 dossiers, étant précisé qu'en cours d'année, ce sont plus de 180 dossiers qu'ils ont gérés.

La juridiction est à bout des processus de rationalisation du travail et de la mise en place d'outils d'aide à la décision qu'il s'agit désormais seulement de tenir à jour. Ainsi, il n'y a guère d'espoir de voir la charge de travail diminuer grâce à de nouvelles rationalisations. Certes, la juridiction est aux aguets de toute nouvelle idée de simplification et il serait souhaitable qu'il en aille de même au sein des autres pouvoirs.

S'il convient de souligner l'esprit de solidarité des Juges et du personnel face à une année particulièrement difficile, il est temps pour la juridiction de voir le nombre des Juges augmenter avec les moyens qui en découlent en personnel et matériel. C'est ainsi qu'un projet de loi dans ce sens a été remis au Conseil d'Etat.

2.3. Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures

2.3.1 Genèse et objectifs des indicateurs

Indépendant des autres pouvoirs de l'Etat, le Pouvoir judiciaire doit se donner les moyens de connaître au mieux les conditions dans lesquelles il remplit sa mission. Chacune et chacun des magistrates et magistrats qui le composent doit ainsi être en mesure de connaître, en continu, l'état exact des affaires dont il a la charge. Chaque juridiction doit également, sous la conduite de son président ou de sa présidente, être en mesure de connaître notamment le nombre et l'état d'avancement des affaires en cours.

Quant à la Commission de gestion, elle doit pouvoir allouer au mieux les moyens dont elle dispose et a également besoin de disposer d'indicateurs précis sur les affaires traitées par les différentes juridictions.

2.3.1.1 Outils préexistants

Grâce aux outils de gestion des procédures, le Pouvoir judiciaire est en mesure de connaître globalement le nombre d'affaires confiées à chaque magistrat, ainsi qu'à chaque juridiction. Ces chiffres, qui sont à la base des rapports d'activité, ne donnent toutefois qu'une vision essentiellement statique, permettant d'obtenir des données pour un moment précis.

2.3.1.2 Objectif poursuivi

La volonté s'est faite jour de pouvoir apprécier, de manière dynamique, le travail des juridictions en englobant dans les outils de mesure le facteur "temps"; en d'autres termes, le besoin se faisait sentir de savoir si les différents tribunaux voyaient leur charge de travail s'alourdir ou s'alléger, leur rythme de liquidation des affaires se ralentir ou s'accélérer, avec les conséquences que cela implique sur la durée des procédures, souci majeur des justiciables.

2.3.1.3 Moyens

Il y a peu d'exemples, en Suisse ou à l'étranger, de systèmes juridictionnels ayant mis en place de tels outils d'analyse. En s'inspirant de l'expérience du Conseil d'Etat français, juridiction administrative de dernière instance, mais également responsable du bon fonctionnement des Cours administratives d'appel et des Tribunaux administratifs, le Pouvoir judiciaire genevois a décidé, fin 2003, de compléter les applications informatiques existantes pour qu'elles donnent les renseignements voulus. Il s'agit essentiellement de mettre en rapport les données déjà saisies, mais en les corrélant, de manière à atteindre l'objectif détaillé ci-dessus.

De surcroît, la notion nouvelle de "chaîne" (pénale, civile et administrative) permet d'apprécier, non "la durée de vie" d'une affaire dans une seule juridiction, mais bien la longueur totale de son parcours judiciaire à travers les différents niveaux de juridiction dans le canton.

2.3.1.4 Perspectives

En recourant à ces nouveaux outils dont le sens est détaillé au point suivant, la Commission de gestion est en mesure de connaître, de manière fine, la charge de travail des différentes juridictions. Les nouveaux indicateurs qui couvrent maintenant trois années permettent déjà de mieux objectiver les demandes faites au pouvoir législatif, seul responsable en dernière instance des moyens humains et matériels mis à la disposition de la Justice. Ces outils permettront aussi aux citoyens, pour lesquels la justice est rendue, d'appréhender de mieux en mieux dans quelles conditions elle l'est.

C'est le lieu de rappeler que, lors des enquêtes de satisfaction conduites auprès des justiciables genevois en 1997, puis en 2001, de tous les critères utilisés, celui relatif à la rapidité du traitement des affaires par les Tribunaux avait reçu l'appréciation la plus mauvaise.

La Commission de gestion avait admis, dans son rapport d'avril 2002, que c'était dans ce domaine que les attentes étaient les plus grandes et que des mesures devaient être prises si l'on voulait améliorer l'image de la justice.

La Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour exigent une mise en œuvre effective du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Les délais nécessaires à l'instruction des affaires et au prononcé des décisions de justice doivent être appréciés du point de vue des justiciables. Il convient donc de développer des instruments de mesure de l'écoulement du temps qui tiennent compte de la perception qu'en ont les usagers de la justice. Pour les citoyens, le temps qui s'écoule va de l'introduction d'une affaire devant une juridiction jusqu'au prononcé d'une décision finale contraignante, quel que soit le nombre des instances saisies.

Dans le but de mieux comprendre l'écoulement du temps judiciaire, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a adopté une « *checklist* pour la gestion du temps » qui comporte des critères d'évaluation de la durée des procédures en décembre 2005.

(Cf. http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/Delais/default_fr.asp).

L'application de cet outil au Pouvoir judiciaire genevois va permettre de vérifier la pertinence des instruments développés depuis 2003 et de les développer selon des standards communs à l'ensemble des pays qui composent l'Europe. En outre, le Tribunal administratif participe au réseau européen des tribunaux référents, qui partagent leurs expériences en matière de contrôle ou de réduction des délais judiciaires.

A terme, il sera possible de donner certaines informations prévisionnelles aux citoyens sur la durée probable de certaines procédures, dans les domaines où la masse des dossiers traités est suffisante pour être exploitée de manière statistique.

Pour appréhender ce temps "judiciaire" a été développée la notion de "chaîne", pénale ou civile, dans le présent rapport (point 2.3.6) : le calcul de l'écoulement du temps va ainsi de la première saisine d'une autorité judiciaire jusqu'au dernier arrêt rendu par une juridiction cantonale compétente au cours de l'année considérée. On inclut ainsi, dans l'écoulement du temps, l'ensemble des opérations "hors Palais", comme les missions d'expertise, de même que les éventuelles procédures devant les Tribunaux fédéraux. Les moyennes présentées ne prendront de sens, comme toutes les autres données, que lorsque l'observation aura porté sur plusieurs exercices annuels.

C'est en ayant à l'esprit ces considérations qu'il convient d'appréhender les indicateurs qui suivent.

2.3.2 Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures

Outre les habituels décomptes d'entrées-sorties des affaires, avec variation annuelle, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a décidé de publier les indicateurs suivants pour le Parquet, l'Instruction et les juridictions de jugement, à l'exception du Tribunal de la jeunesse, ainsi que du Tribunal tutélaire et de la Justice de Paix :

- a) Taux de sortie : qui est un ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées;
- b) Durée de traitement des procédures sorties : calculé par la durée moyenne du traitement des affaires sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative;
- c) Le vieillissement des affaires : calculé par la durée moyenne des affaires en cours dans la juridiction;
- d) Délai théorique d'élimination du stock : le temps nécessaire pour éliminer le stock, en faisant l'hypothèse théorique qu'aucune nouvelle affaire n'est enregistrée.

L'indicateur a) permet d'observer si une juridiction sort de son rôle moins d'affaires qu'elle n'en entre. Ainsi, des surcharges pourraient être décelées et les causes recherchées. Une juridiction dont le ratio serait durablement en dessous de "1" nécessiterait des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique une juridiction qui "mord" sur son stock d'affaires et le réduit.

L'indicateur b) donne une estimation de la durée moyenne des affaires basée sur les affaires sorties de la juridiction dans l'année.

L'indicateur c) permet de mieux comprendre la durée de traitement des affaires et de visualiser immédiatement d'éventuels problèmes de vieillissement des procédures.

L'indicateur d) est propre à connaître la charge de travail globale d'une juridiction, en fonction de la capacité de traitement des affaires par les magistrats concernés. Cet indicateur est plus pertinent que le nombre brut des affaires en cours.

La durée d'une affaire dépend de facteurs multiples difficiles à isoler : la nature de la procédure ou du contentieux, le degré de complexité ou encore la dimension humaine rendent chaque affaire unique. Ainsi, les moyennes arithmétiques de la durée des affaires portées devant les tribunaux ne donnent pas une image fidèle de la réalité et sont à manier avec précaution.

La distribution de la durée du traitement des affaires dans une juridiction n'obéit pas à une loi statistique normale (courbe de Gauss) : la plupart des affaires se résolvent en quelques mois, mais certaines d'entre elles durent parfois plusieurs années. Dès lors, la moyenne arithmétique est influencée par ces valeurs extrêmes, qui sont aberrantes, car atypiques; un petit nombre de cas risque de tirer fortement la moyenne vers le bas ou vers le haut et de fausser ainsi l'observation.

Les statisticiens pallient les défauts de la notion de moyenne arithmétique, en observant la distribution des valeurs : on considère qu'il convient généralement d'écartier de l'échantillon à analyser les valeurs les plus basses, ainsi que celles les plus hautes. Sont ainsi écartés du calcul le premier et le dixième décile, soit les premiers 10% et les derniers 10% des valeurs à analyser.

Le choix consistant à retenir 80% d'une population donnée pour établir une statistique se fonde sur les travaux de Vilfredo Pareto, vieux d'un siècle et généralisés par d'autres économistes : inclure les valeurs extrêmes dans le calcul d'une moyenne arithmétique fausse inéluctablement le résultat portant sur l'ensemble de la population; l'image ainsi donnée est déformée et il convient de réduire l'échantillon statistique pour aboutir à un résultat correct. Il en va de même des procédures très brèves ou très longues.

On parle alors de *durée moyenne réduite*, soit d'un échantillon représentant 80% des procédures, après élimination de celles dont la durée est inférieure au 1^{er} décile ou supérieur au 9^{ème} décile.

C'est ce type d'indicateurs qui a été retenu pour nos calculs de durée moyenne des affaires sorties ou de leur vieillissement.

Le développement de ces indicateurs de durée des procédures a permis de valider et de fiabiliser les informations contenues dans les bases de données de gestion des procédures judiciaires. Certaines pratiques ou erreurs de saisies ont été détectées et, dans la mesure du possible, corrigées. Il s'agit d'un processus itératif qui permettra encore d'améliorer la pertinence des données.

En effet, certaines durées de vieillissement du stock sont anormalement élevées par rapport à la durée moyenne de traitement des procédures (cf. 2.3.4 sous conciliations et affaires sommaires). Cela s'explique par des "suspensions" qui ne mettent pas formellement un terme aux procédures et qui, partant, ne sortent pas du rôle, même s'il est peu vraisemblable qu'elles reprennent un jour. Des décisions devront être prises sur la manière de traiter ces dossiers qui peut donner une image déformée du vieillissement du stock.

Dans les divers tableaux statistiques du rapport d'activité, les indicateurs sont libellés de la manière suivante :

Libellé	Indicateur
Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours
Taux de sortie (S/E) :	a) Taux de sortie (cet indicateur est intégré dans les tableaux par juridiction)

2.3.3 Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006	
Cour de justice	Cour d'assises	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	139	200	154	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	135	129	88	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	165	243	206	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	1'062	* 690	* 584	
	Cour correctionnelle avec jury	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	160	166	150	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	122	96	126	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	78	274	268	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	* 884	* 1'147	* 803	
	Cour correctionnelle sans jury	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	95	91	164	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	91	120	180	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	139	255	227	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	* 677	* 649	* 727	
	Chambre d'accusation	Recours	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	63	63	69
			<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	326	462	52
			<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	108	66	63
	Cour de justice Chambre pénale	Procédures pénales (P)	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	116	120	142
<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>			79	103	85	
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>			155	191	194	
<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>			* 500	* 534	* 552	
Procédures spéciales		<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	87	99	90	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	136	132	144	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	98	91	90	

* Depuis l'ouverture d'informations et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, la Cour de cassation et le Tribunal Fédéral.

<i>Moyenne réduite Sorties (j) :</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j) :</i>	<i>c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j) :</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006
Tribunal de police (TP)	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	143	163	152
		Moyenne réduite Stock (j)	131	121	132
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	188	164	145
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	284	279	257
	Tribunal de police	Moyenne réduite Sorties (j)	81	60	57
		Moyenne réduite Stock (j)	65	33	45
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	51	60	67
Instruction*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	63	63	70
		Moyenne réduite Stock (j)	380	324	398
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	89	110	96
	Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	9	10	13	
	Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de soit communiqué	157	173	202	
	Commissions rogatoires (CP)	Moyenne réduite Sorties (j)	187	176	151
Moyenne réduite Stock (j)		522	499	566	
Délai théorique d'élimination du stock (j)		193	201	190	

* Une procédure se termine à l'instruction par ordonnance de condamnation ou par un soit communiqué au Parquet. On relève que la moyenne réduite des affaires terminées par ordonnance de condamnation s'allonge. Si elle était égale, notamment, à la durée de la détention préventive de la compétence du Juge d'instruction (8 jours + 1 jour de l'Officier de police = 9 jours) en 2004. Elle dépasse désormais cette durée. En ce qui concerne les affaires communiquées leur durée moyenne est d'un peu plus de 6 mois en 2006.

Une commission rogatoire se termine par la communication des pièces requises à l'autorité requérante. La moyenne réduite est d'environ 6 mois. Il convient de relever qu'il n'est pas rare que ce type de procédure connaisse des recours jusqu'au Tribunal Fédéral.

Parquet (PG)*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	67	68	64
		Moyenne réduite Stock (j)	188	186	265
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	99	79	52
		Moyenne réduite Sorties (j) Classement	60	49	47
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	110	83	84
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi TP	90	62	56
	Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi Chambre d'Accusation.	123	155	120	

* Les procédures reçues par le Parquet sont soit des procédures en état d'être traitées immédiatement, soit des procédures devant faire l'objet d'une enquête préliminaire, ce qui reporte leur traitement de quelques mois.

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillesse des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

2.3.4 Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006
Cour de justice civile (CJC)	Chambre civile	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	178	170	180
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	109	114	136
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	190	197	193
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	701	* 652	* 694
	Affaires sommaires	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	55	42	39
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	39	36	64
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	62	42	59
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	130	109	107
	Autorité de surveillance	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	49	38	45
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	198	130	143
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	30	70	64
	Chambre d'appel des baux & loyers	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	194	205	209
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	134	121	147
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	189	236	193
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	745	* 820	* 830

* Depuis le dépôt de la demande et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, le Tribunal Fédéral.

<i>Moyenne réduite Sorties (j) :</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j) :</i>	<i>c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j) :</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006	
Tribunal de première instance (TPI)	Chambres civiles (OO & OA)	Moyenne réduite Sorties (j)	201	208	206	
		Moyenne réduite Stock (j)	263	260	262	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	275	264	239	
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce (j)	310	238	282	
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce sur requête conjointe (j)	177	186	182	
		Moyenne réduite Sorties sur mesures protectrices de l'union conjugale (j)	121	130	116	
Tribunal de première instance (TPI)	Affaires sommaires	Moyenne réduite Sorties (j)	42	43	53	
		Moyenne réduite Stock (j)	442	36	50	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	60	83	59	
	Chambre commerciale (SF & SCM)	Moyenne réduite Sorties (j)	26	30	27	
		Moyenne réduite Stock (j)	170	62	82	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	38	34	42	
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	238	210	156	
	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	53	571 / * 63	71	
		Moyenne réduite Stock (j)	844	152	137	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	90	80	61	
	Justice de Paix (JP)	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	58	62	108
			Moyenne réduite Stock (j)	Nd	353	484
Délai théorique d'élimination du stock (j)			Nd	150	105	

* La moitié des affaires sont traitées en moins de 63 jours.

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006
Commission des baux et loyers (CBL)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	116	126	135
		Moyenne réduite Stock (j)	138	206	256
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	186	195	204
Tribunal des baux et loyers (TBL)	Baux	Moyenne réduite Sorties (j)	354	303	271
		Moyenne réduite Stock (j)	354	224	247
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	363	294	319
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	545	598	483
	Loyers	Moyenne réduite Sorties (j)	407	304	243
		Moyenne réduite Stock (j)	325	187	213
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	293	202	152
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	615	571	469
	Evacuations	Moyenne réduite Sorties (j)	56	64	49
		Moyenne réduite Stock (j)	80	56	76
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	76	71	61
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	159	163	152
	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	189	180	153
		Moyenne réduite Stock (j)	352	222	225
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	207	161	166
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	314	365	299

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006
Juridiction Des Prud'hommes (PH)	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	Nd	39
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	39
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	52
	Tribunaux	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	Nd	198
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	178
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	180
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	227
	Cour d'appel	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	Nd	209
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	186
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	180
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	594

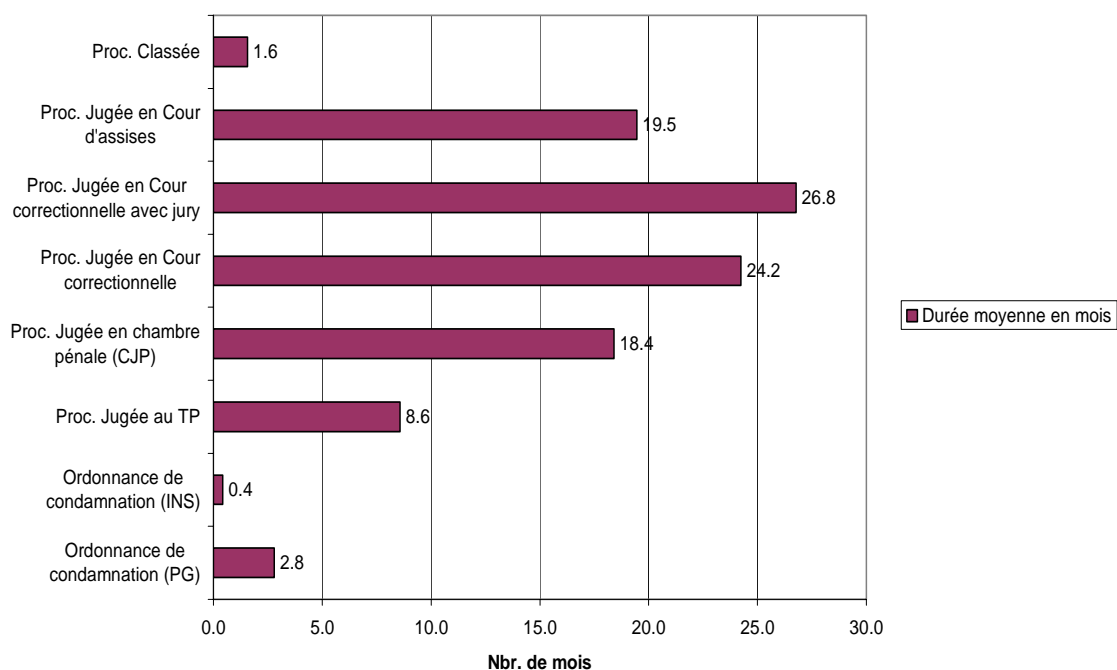
2.3.5 Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2004	2005	2006
Tribunal Administratif (TA)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	185	149	146
		Moyenne réduite Stock (j)	195	236	121
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	126	125	113
	Loi sur la circulation Routière (LCR)	Moyenne réduite Sorties (j)	95	79	59
		Moyenne réduite Stock (j)	123	55	97
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	67	95	85
	Administratives	Moyenne réduite Sorties (j)	229	193	248
		Moyenne réduite Stock (j)	211	311	134
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	152	140	134
Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et anciennes commissions cantonales de recours AVS/AI et AF	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	458	262	199
		Moyenne réduite Stock (j)	304	231	143
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	250	219	265

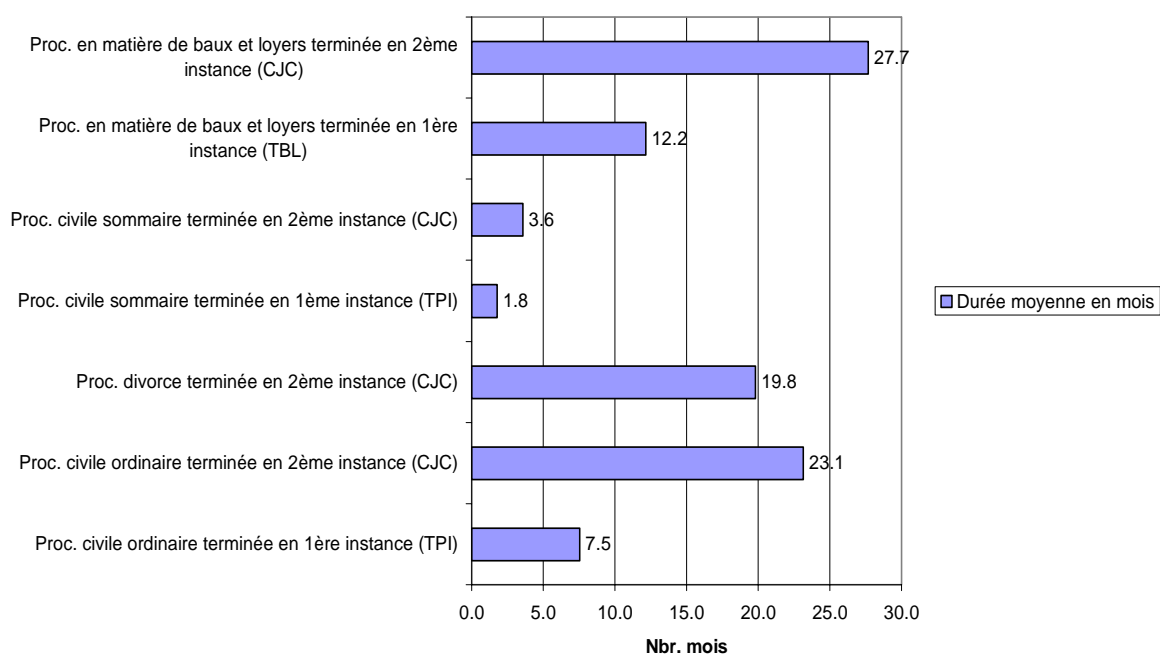
Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

2.3.6 Diagrammes comparatifs

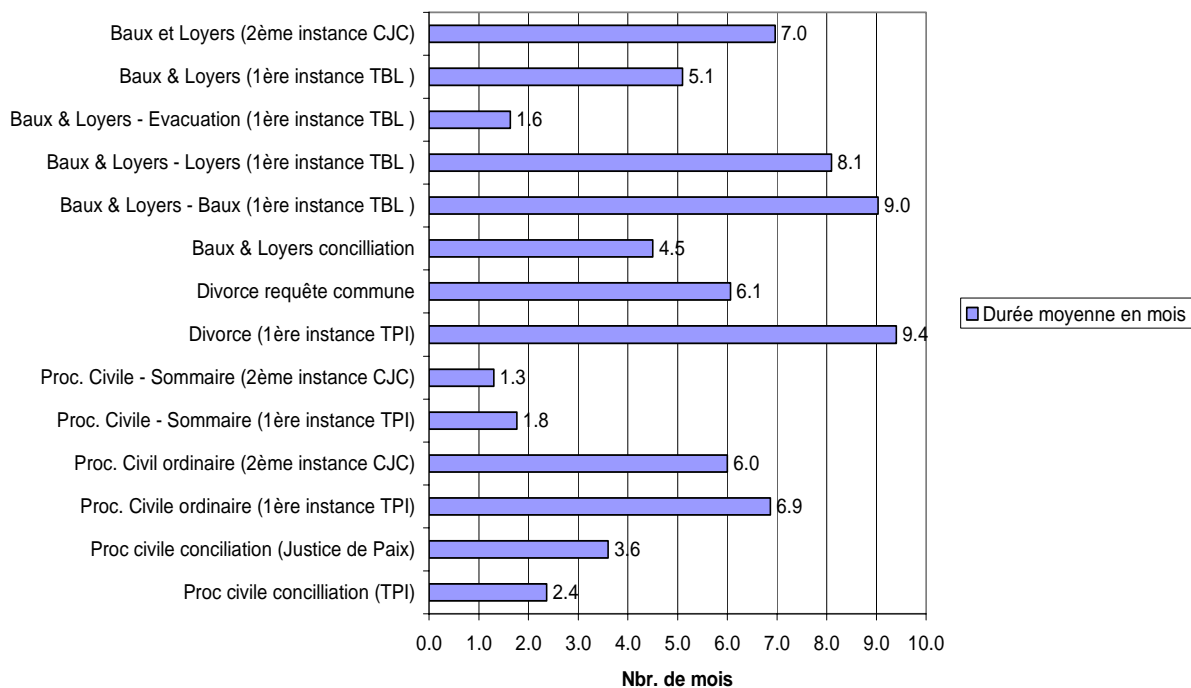
Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne pénale en 2006



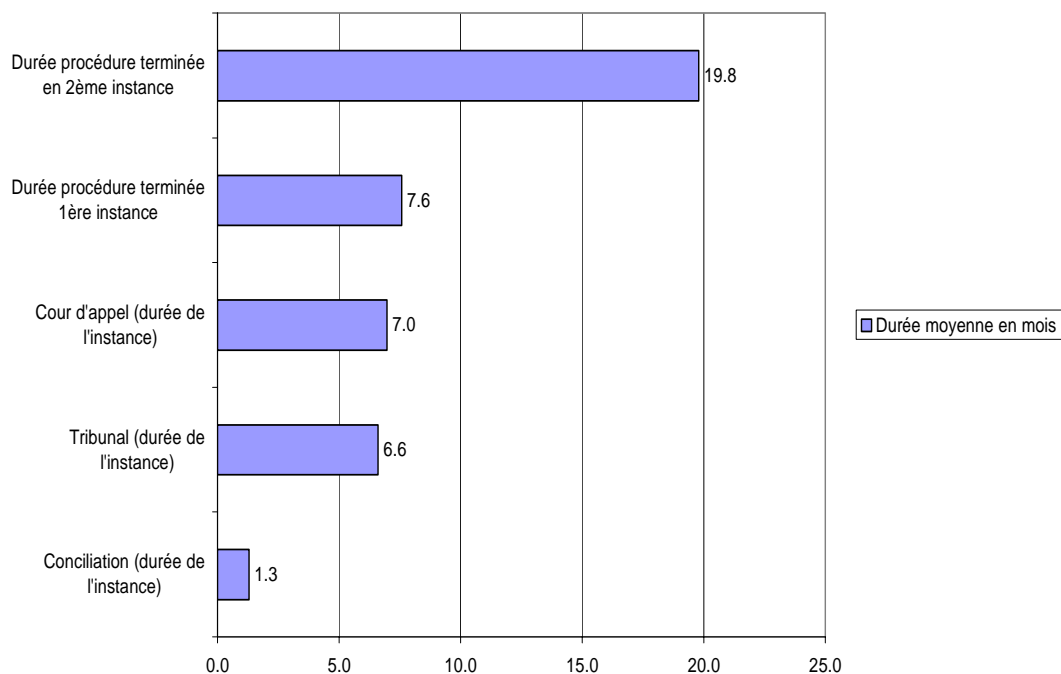
Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne civile en 2006



Durée moyenne de traitement par la juridiction des procédures sorties en 2006 en matière civile



Durée moyenne des procédures sorties en 2006 dans la juridiction des Prud'hommes



ANNEXES :

- **Evènements de la vie judiciaire en 2006**
- **Tableaux des magistrates et des magistrats**

EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2006

JANVIER 2006

- 26.01.2006** Grand Conseil :
- Election et assermentation de :
- ❖ Mme Nathalie MAGNENAT-FUCHS, juge d'Instruction, en remplacement de M. Yves AESCHLIMANN, élu juge au Tribunal de Première Instance (Entrée en fonction : 01.04.2006)
- 28.01.2006** Conseil d'Etat :
- Validation de l'Election tacite des juges prud'hommes :**
- Le Conseil d'Etat a constaté les résultats de l'Election tacite de 378 juges prud'hommes et fixé au 27 février 2006 la date de leur prestation de serment au Victoria Hall.
- 29.01.2006** Décès de Me Georges BORGEAUD (né le 24.07.1925) avocat honoraire, ancien juge suppléant au Tribunal administratif (du 21.06.1971 au 31.05.1990), ancien député au Grand Conseil.
- 30.01.2006** Démission de M. Pierre de FREUDENREICH, juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (propriétaire), avec effet au 01.03.2006.

FEVRIER 2006

- 01.02.2006** Conseil d'Etat :
- Désignation de deux nouveaux membres du Conseil supérieur de la magistrature :**
- En raison des départs de MM. Jean-Marc Delessert et Bénédicte Foëx, le Conseil d'Etat a désigné Me Anne Héritier Lachat et Me Costin van Berchem pour siéger au sein du Conseil supérieur de la magistrature.
- Le Conseil est composé du Procureur général, du président de la Cour de justice (qui préside le conseil), de quatre magistrats ou anciens magistrats de carrière du Pouvoir judiciaire élus par leurs pairs en fonction, de trois membres choisis par le Conseil d'Etat pour leurs qualités personnelles et, enfin, de deux avocats au barreau désignés par les avocats inscrits au registre.
- 01.02.2006** Décès de M. Jean-Philippe MAITRE (né le 18.06.1949), avocat, ancien député au Grand Conseil, ancien Président au Conseil d'Etat et ancien Président du Conseil national.
- 05.02.2006** Décès de M. Raymond Ami VUAGNAT (né le 09.10.1927), ancien greffier, puis greffier chef de l'Instruction (du 01.09.1978 au 31.01.1998).
- 16-17.02.2006** Grand Conseil :
- Election et assermentation de :
- ❖ Mme Florence CASTELLA, juge assesseure à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, en remplacement de M. Yves NIDEGGER, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).

- ❖ Mme Laura JACQUEMOUD ROSSARI, Présidente suppléante de la Chambre des relations collectives de travail (entrée en fonction le 1^{er} mars 2006).
- ❖ M. Pierre HEYER, Président de la Chambre des relations collectives de travail (entrée en fonction: 1^{er} mars 2006).

27.02.2006

Conseil d'Etat

380 juges prêtent serment au Victoria Hall

La juridiction des prud'hommes est une juridiction cantonale complète, qui comprend trois instances : conciliation, Tribunal et Cour d'appel. La conciliation est conduite par une personne au bénéfice d'une formation juridique ou spécifique, agissant sous l'autorité du président et du vice-président du groupe concerné. En cas d'échec, le conciliateur renvoie la cause au Tribunal, le dernier recours étant la Cour d'appel.

Les 380 juges (100 femmes et 280 hommes) fraîchement élus sont des juges "laïcs", c'est-à-dire sans formation juridique requise. Ils sont répartis en cinq groupes selon les domaines d'activités suivants :

- groupe 1 : bâtiment, industrie, artisanat, matériaux de construction;
- groupe 2 : hôtellerie, cafés et restaurants, industrie, artisanat et commerce alimentaire;
- groupe 3 : tourisme, transports, agriculture, commerce non alimentaire;
- groupe 4 : administration (secteur tertiaire, services);
- groupe 5 : autres professions (professions médicales, artistiques, juridiques, presse et médias, etc.).

Le nombre de juges de chaque groupe est fixé par le Conseil d'Etat, après consultation des organisations professionnelles, dans une "fourchette" de 30 à 60 juges par groupe.

28.02.2006

Renouvellement des Commissions et délégations officielles de l'Etat de Genève (CODOF). Pour la première fois, il est possible à tout citoyen de consulter la liste des commissions renouvelées et de leurs membres sur le site Internet officiel de l'Etat. Un nouvel espace spécialement consacré à ces commissions est inauguré ce jour-là :

www.geneve.ch/codof

Sous l'appellation "CODOF" sont regroupées les commissions parlementaires et extraparlimentaires, les délégations du Conseil d'Etat, les conseils d'administration et de fondation avec représentants de l'Etat, les commissions d'apprentissage et autres liées à la formation, et enfin les conférences intercantionales, régionales et internationales. La nomination des membres incombe aux autorités de la République et canton de Genève, chaque nomination étant ensuite validée par un arrêté du Conseil d'Etat.

MARS 2006

01.03.2006

Décès de Me Jean-Éric COMBE, né le 23.09.1948, avocat.

15.03.2006

Conseil d'Etat :

Constatation de l'élection tacite de seize juges assesseur-e-s au Tribunal cantonal des assurances sociales :

Liste "Union des associations patronales genevoises (UAPG) - Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) : Mmes Monique Stoller Füllemann, Evelyne Bouchaara, Violaine Landry Orsat, Daniela Jobin-Chiabudini, Giovanna Descloux, Nicole Bourquin, Florence Brüttsch, Christine Bulliard Mangili, Christine Koepfel, Teresa Soares et Christine Tarrit-Deshusses, et MM. Olivier Lévy, Bertrand Reich, Luis Arias et Norbert Heck.

Liste ASSUAS (Association suisse des assurés) : M. Dominique Jeckelmann.

16-17.03.2006 Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ Mme Corinne CHAPPUIS BUGNON, juge au Tribunal de Première Instance (poste à mi-temps), en remplacement de Mme Nathalie MAGNENAT-FUCHS, élue juge d'instruction (entrée en fonction : 01.05.2006).
- ❖ M. Etienne KISS-BORLASE, juge assesseur à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, en remplacement de M. Bernard de RIEDMATTEN, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).
- ❖ M. Pascal JUNOD, juge assesseur à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, en remplacement de Mme Aline SOFER, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

23.03.2006 Recours au TA contre l'arrêté du Conseil d'Etat constatation l'élection tacite de seize juges assesseur-e-s au Tribunal cantonal des assurances sociales

31.03.2006 Départ M. Pierre-Yves DEMEULE, juge à la Cour de Justice, après 34 ans de magistrature.

AVRIL 2006

02.04.2006 Décès de Mme Christiane CAMBI (née le 04.11.1942), ancienne greffière au Tribunal de Police, puis au Tribunal de Première Instance, avant de rejoindre les services centraux au sein de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoa).

06-07.04.2006 Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ Mme Brigitte MONTI, juge d'Instruction, en remplacement de Mme Corinne CHAPPUIS BUGNON, élue juge à mi-temps au Tribunal de Première Instance (entrée en fonction : 01.05.2006).
- ❖ M. Aldo COMMISSO, juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. Bernard de FREUDENREICH, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

07.04.2006 Ordre des Avocats - Assemblée générale :

Election de Me Dominique BURGER, vice-bâtonnière à la fonction de Bâtonnière, en remplacement de M. Alain LEFORT, et Election de Me Jean-François DUCREST, à la fonction de vice-bâtonnier.

MAI 2006

17.05.2006 Conseil d'Etat :

Arrêté relatif à l'élection de deux fonctionnaires, Mme Béatriz COLONNA PETRILLI et M. Alain EIMANN, en qualité de membres de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire du 01.06.2006 jusqu'à fin mai 2008.

18-19.05.2006 Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ Mme Véronique HILTPOLD, substitue du Procureur général, en remplacement de Mme Brigitte MONTI, élue juge d'instruction (entrée en fonction immédiate).

- ❖ M. Stéphane GRODECKI, juge suppléant au Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS), en remplacement de Mme Nicole DOURNOW, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)-

31.05.2006 Le gouvernement rencontre le Pouvoir judiciaire.

Une délégation du Pouvoir judiciaire, présidée par M. Daniel Zappelli, Procureur général, a été reçue aujourd'hui par le Conseil d'Etat à l'occasion d'un déjeuner de travail.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers qu'entretiennent les deux pouvoirs.

Les deux parties ont notamment abordé le sujet de la surpopulation carcérale et la révision du Code pénal.

JUIN 2006

01.06.2006 Entrée en fonction de Mme Sylvie WEGELIN, en qualité de Présidente du Tribunal de la jeunesse.

22-23.06.2006 Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ M. Bertrand REICH, juge assesseur auprès de la Chambre d'Appel en matière de baux et loyers, en remplacement de M. Pierre-Antoine LAPP (entrée en fonction : 1^{er} juillet 2006).

JUILLET 2006

01.07.2006 Entrée en fonction de M. Raphaël MARTIN en qualité de Président de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

AOÛT 2006

01.08.2006 Entrée en fonction de Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON, en qualité de Présidente du Tribunal cantonal des assurances sociales et de Mme Juliana BALDE, en qualité de vice-présidente.

04.08.2006 Décès de Me Bernard CORNU (né le 10.07.1923), avocat.

06.08.2006 Décès de M. Serge BALLAND (né le 12.06.1930), ancien substitut du Procureur général (du 25.02.1966 au 09.05.1969), juge d'instruction (du 09.05.1969 au 31.05.1971), juge au Tribunal de 1^{ère} Instance (du 01.06.1971 au 31.05.1978) et juge à la Cour de Justice (du 01.06.1978 au 30.06.1997), retraité dès le 01.07.1995 (limite d'âge).

10.08.2006 Démission de M. Michel JÖRIMANN, juge assesseur suppléant au Tribunal de Police et à la Chambre d'accusation avec effet immédiat.

SEPTEMBRE 2006

21-22.09.2006 Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ Mme Monique CAHANNES, juge assesseur suppléante au Tribunal de Police et Chambre d'accusation, en remplacement de M. Michel JÖRIMANN, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

OCTOBRE 2006

- 05.10.2006** Décès de M. François LOMBARD (né le 09.06.1913), ancien juge assesseur au Tribunal de Police (du 19.06.1970 au 30.06.1981, vu la limite d'âge).

NOVEMBRE 2006

- 21.11.2006** Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ Mme Carole BARBEY, juge à la Cour de justice, en remplacement de M. Stéphane GEIGER, démissionnaire (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2007).
- ❖ M. Jean-Marc STRUBIN, juge à la Cour de justice, en remplacement de Mme Antoinette STALDER, démissionnaire (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2007).

- 25.11.2006** Décès de M. Daniel GIUDICI (né le 07.11.1934), clerc d'avocat

DECEMBRE 2006

- 05.12.2006** Arrêt du TA rejetant le recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat constatant l'élection tacite de seize juges assesseur-e-s au Tribunal cantonal des assurances sociales

- 04.12.2006** Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ M. Leonardo MALFANTI, juge au Tribunal de 1^{ère} Instance en remplacement de M. Jean-Marc STRUBIN, élu juge à la Cour de Justice (entrée en fonction 1^{er} janvier 2007).
- ❖ M. Yves AESCHLIMANN, juge d'instruction, en remplacement de Mme Carole BARBEY, élue juge à la Cour de Justice (entrée en fonction 1^{er} janvier 2007).

- 14-15.12.2006** Grand Conseil :

Election et assermentation de :

- ❖ M. Raphaël MARTIN, juge au Tribunal de 1^{ère} Instance, en remplacement de M. Yves AESCHLIMANN, élu juge d'instruction (entrée en fonction 1^{er} janvier 2007).
- ❖ Mme Gaëlle VAN HOVE PAGE, juge d'instruction, en remplacement de M. Leonardo MALFANTI, élu juge au Tribunal de 1^{ère} Instance (entrée en fonction 1^{er} janvier 2007).

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 31 décembre 2006

22.03.1974	BARBEY Carole	01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
13.09.1974	GEIGER Stéphane	01.01.1997	DEFERNE Olivier
31.05.1975	HURNI Eliane	01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	01.01.1999	TOMBESI Silvia (1/2 charge)
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.09.1999	ROBERT David
16.09.1977	BARBEY Richard	01.10.1999	FOURNIER Vincent
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	01.01.2000	GEORGE Mireille
01.02.1980	MURBACH Christian	07.02.2000	BARONE Anne-Marie
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)
25.02.1983	STALDER Antoinette	01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
25.03.1983	CURTIN Pierre	25.01.2001	NICOLET Yvette
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude	01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
01.09.1983	PEILA Louis	01.07.2001	CHENAUX Patrick
01.10.1983	REY René	01.08.2001	REYMOND Jean
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)	30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne (1/2 charge)
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.01.2002	DROIN Sylvie
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	01.06.2002	ERARD-GILLIOZ Pauline
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.06.2002	LAUBER Valérie
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.06.2002	VAN HOVE Gaëlle
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc	20.09.2002	MONTI Brigitte
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie	01.12.2002	MARTIN Raphaël
01.09.1989	LUSCHER Thierry	01.12.2002	WEYENETH Ariane
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas	01.08.2003	BALDE Juliana
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques	01.08.2003	BINDSCIEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel	01.08.2003	CRAMER Maya (1/2 charge)
01.06.1990	JUNOD Christine	01.08.2003	DUBOIS-DOGNON Isabelle
01.06.1990	MALFANTI Leonardo	01.08.2003	GUEx Séverine
01.06.1990	THELIN Philippe	01.08.2003	MASCOTTO Claudio
01.06.1990	WENGER Claude-François	01.08.2003	MONTANI Valérie (1/2 charge)
11.04.1991	ESPOSITO Stéphane	01.08.2003	STECK Karine
01.09.1991	CUENDET Isabelle	01.08.2003	WANGELER Doris
01.05.1993	BOVY Laure	13.02.2004	BUNGENER Pierre
01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne	13.02.2004	CHABAL Linda
18.02.1994	CHAIX François	12.03.2004	GUGLIELMETTI Milena
01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent	05.07.2004	ZANNI Dario
13.02.1995	PAYCHERE François	24.09.2004	KRAUSKOPF Florence
01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre	01.10.2004	KRONBICHLER Diane
01.06.1996	CAMPOMAGNANI- CALABRESE Paola	01.01.2005	MAURON Pierre-Yves
01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	01.09.2005	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
01.06.1996	TAPPOLET Marc	19.05.2006	HILTPOLD Véronique
01.06.1996	DEVAUD Daniel		
01.06.1996	WUARIN Thierry		

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

par rang d'âge

Situation au 31 décembre 2006

29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
31.05.1943	BARBEY Richard	20.06.1959	LUSCHER Thierry
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	03.10.1959	JUNOD Christine
19.07.1944	STALDER Antoinette	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	07.06.1960	TAPPOLET Marc
21.06.1946	BARBEY Carole	12.08.1960	NICOLET Yvette
21.01.1946	GEIGER Stéphane	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
28.09.1946	BOVY Laure	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	27.03.1963	CUENDET Isabelle
14.08.1948	HURNI Eliane	02.05.1963	MASCOTTO Claudio
31.10.1948	REY René	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	29.10.1963	MONTANI Valérie
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	28.12.1963	CHENAUX Patrick
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
30.12.1950	WUARIN Thierry	08.08.1964	CHAIX François
30.05.1951	MURBACH Christian	16.09.1964	TOMBESI Silvia
11.06.1951	WENGER Claude-François	05.10.1964	DUBOIS-DOGNON Isabelle
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	08.03.1965	GEORGE Mireille
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	19.07.1965	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
23.05.1952	BALDE Juliana	07.11.1965	ERARD-GILLIOZ Pauline
27.10.1952	WEYENETH Ariane	20.11.1965	ZANNI Dario
31.10.1952	DEVAUD Daniel	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	05.12.1966	FOURNIER Vincent
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	23.12.1966	DROIN Sylvie
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
19.02.1954	PEILA Louis	09.01.1967	REYMOND Jean
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel	25.09.1967	MONTI Brigitte
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
16.08.1954	MARQUIS Pierre	04.03.1968	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier
21.09.1954	CRAMER Maya	04.05.1969	KRAUSKOPF Florence
16.04.1955	CURTIN Pierre	02.06.1969	LAUBER Valérie
22.05.1955	BARONE Anne-Marie	09.01.1970	GUGLIELMETTI Milena
16.07.1955	THELIN Philippe	11.05.1970	VAN HOVE Gaëlle
28.01.1956	MARTIN Raphaël	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
20.02.1956	DEFERNE Olivier	02.07.1971	STECK Karine
29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc	25.08.1972	MAURON Pierre-Yves
15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole	07.01.1973	HILTPOLD Véronique
13.02.1957	WANGELER Doris	14.03.1973	GUEx Séverine
28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.07.1974	KRONBICHLER Diane
31.10.1957	ROBERT David		
21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre		
30.04.1958	ESPOSITO Stéphane		
29.08.1958	BUNGENER Pierre		
03.11.1958	PAYCHERE François		
02.12.1958	CHABAL Linda		

REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIÈRE

Situation au 31 décembre 2006

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démocrates-chrétiens</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Alliance de gauche</u>	<u>UDC</u>
Ministère public	ZAPPELLI Daniel Procureur général HILTPOLD Véronique	MASCOTTO Claudio Procureur	ZANNI Dario, Procureur GUEX Séverine KRONBICHLER Diane		CHABAL Linda VAN HOVE Gaëlle MAURON Pierre- Yves	GUGLIEMMETTI Milena	BUNGENER Pierre
Cour de Justice	PEILA Louis CURTIN Pierre	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine DELIEUTRAZ Jacques	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François LAEMMEL JUILLARD Valérie CAMBI FAVRE BULLE Alessandra	GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean KRAUSKOPF Florence		DEVAUD Daniel	
Tribunal administratif	HURNI Eliane	PAYCHÈRE François	JUNOD Christine	BOVY Laure	THÉLIN Philippe		
Tribunal de première Instance	MIRIMANOFF Jean-Franklin MARQUIS Pierre GEORGE Mireille	REY René NARDIN Claude- Nicole DEFERNE Olivier TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge) AESCHLIMANN Yves	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc MICHEL Cédric-Laurent ROBERT David CHENAUX Patrick DROIN Sylvie CHAPPUIS BUGNON Corinne (1/2 charge)	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge) ERARD GILLIOZ Pauline	REYMOND Jean	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne BINDSCHEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)	
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre LAUBER Valérie	DUMARTHERAY Daniel MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle NICOLET Yvette MONTI Brigitte	FOURNIER Vincent	ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude- François TAPPOLET Marc FRANCOTTE-CONUS Alix MAGNENAT- FUCHS Nathalie	SCHMID Jean-Bernard	
Tribunal tutélaire Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Marie	
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise WEGELIN Sylvie		ROTEN Jean-Nicolas			
Commission de Surveillance des OPF	MARTIN Raphaël	WEYENETH Ariane					
Tribunal Cantonal des Assurances Sociales	STECK Karine	MONTANI Valérie (1/2 charge)	BALDE Juliana	WANGELER Doris	CRAMER Maya (1/2 charge)	DUBOIS DOGNON Isabelle	
Total 86 magistrats (dont 6 à mi-charge)	15	20	19	14	10	7	1

**RÉPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIÈRE
(NON COMPRIS LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS, À LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS ET AU
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006**

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démocrates- chrétiens</u>	<u>Alliance de gauche</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>UDC</u>	<u>Hors parti</u>
COUR DE JUSTICE <i>suppléants</i>	FIVAZ Jean-Claude BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET VINCENT HENZELIN Marc ROSSI Giovanni	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric PAPAUX VAN DELLEN Marie- Laure	CHAPPUIS Benoît GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. W PROST Philippe PIRKL Peter	STANISLAS Guy PAGAN Jean- Pierre	GLOOR Werner	JUVET Philippe	AMADUCCI CESERI- FONIO Donatella	
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre- Christian		STICKEL Gilles	MANFRINI Chantal				ROTH Robert
<i>Suppléants</i>	BROSSET Didier	HARARI Maurice	BÖHLER Antoine	SCHNEEBERGER Maurice JEANDIN Nicolas				
TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUPLÉANTS	BELLANGER François	GRANT Philip	BONARD Yves HOTTELIER Michel	TORELLO Mario-Dominique				
TRIBUNAL DES CONFLITS								PEREGRINA Daniel SCHRENZEL Guy
1ÈRE INSTANCE et INSTRUCTION <i>suppléants</i>	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella BURKHARD Roland SCHASCA Diane GROBET THORENS Karin	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques MAGNIN Yves BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François		
TRIBUNAL DE POLICE assesseurs		JUON Roman	MARFURT Christiane	BRAUN Hélène	BAUNAZ Nicole			
CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs	LESCAZE Bernard	PACHOUD Pierre						
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION <i>Assesseurs suppléants</i>	SCHNECKENBURGER RENÉ	KAST Carole-Anne CAHANNES Monique		GROB Jean BLANC Claude		KUNZLER Michèle GALLET Alain	HARTLIEB Nelly	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE <i>Suppléants</i>	GASSER Pierre	HERREN Mireille	MUHLSTEIN Sonia	CLIVAZ-BUTTLER Alexandra				
<i>Médecins</i>		RIELLE Jean- Charles	SEIGNE Jean- Maurice					
<i>Pédagogues</i>			MATHEZ-ROGUET Marianne			PINGET Madeleine		
<i>Médecins suppléants</i>	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					FIDECARO MAZZONE Lucia		
<i>Pédagogues Suppléants</i>	RIEDER René ROTENBERGER Annelise	SCHAERER Henri						
TRIBUNAL TUTÉLAIRE / JUSTICE DE PAIX <i>suppléants</i>	GUNTZ Philippe	NEBEL CLAUDINE	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGE Christophe					
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPF <i>suppléants</i>			HESS Eric	FASEL Serge				
<i>Assesseurs</i>	BROSSET Didier MATHEY Denis	ORSINI Magali	DE RIEDMATTEN Bernard WEHRLI Olivier	CHAVAZ Christian		GANZONI Philipp	CASTELLA Florence	
<i>ASSESSEURS suppléants</i>		CARERA Valérie BOLIVAR Manuel	DE COULON Yves		SOFER Aline			
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES <i>suppléants</i>	SOMMER Monika		MATHEY-DORET Marc	NANCHEN Henri	BERARDI Jean-Louis	DOURNOW Nicole		
TOTAL 102 magistrats	23	20	23	18	4	8	3	3

